



<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>



# CATALOGUE

## DES FORMATIONS TRANSVERSES

### EN MATIÈRE

## DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

2016





La délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) a pour mission de favoriser les échanges et les croisements, mutualiser les pratiques, aider à mener des opérations efficaces et concertées. Son champ d'action est celui des fraudes ayant un impact sur les finances publiques. La transversalité étant inscrite dans son ADN, la DNLF pilote un programme de formation professionnelle sur des thématiques diverses, à destination de tous les acteurs qui se mobilisent pour intervenir ensemble, dans un contexte de sophistication croissante des procédés de fraudes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'organisation des formations transverses (détermination du calendrier des sessions, inscriptions des stagiaires) est assurée par le réseau de trois institutions professionnelles (ENFIP, INTEFP, UCANSS). Ce réseau s'est enrichi, en 2014, d'un partenariat conclu avec la Direction du recrutement et de la formation professionnelle de la douane (DNRFP), puis en 2015 d'un nouvel accord avec l'Ecole nationale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF).

Le catalogue **interactif** des formations transverses **2016** est le résultat d'un travail de concertation mené avec l'ensemble des partenaires<sup>1</sup>, concepteurs et diffuseurs de formation, ainsi que directions et organismes qui accordent leur confiance à la DNLF en inscrivant leurs agents en nombre à ces formations qualifiantes.

**32 modules de formation** dont **21 gratuits**, **6 en distanciel** (e-formation) et **2 mixtes** (présentiel/visioconférence) sont proposés autour de **6 thématiques** :

- ✚ La détection des fraudes
- ✚ La lutte contre le travail illégal
- ✚ La lutte de la douane contre la fraude
- ✚ La lutte contre la fraude aux prestations sociales
- ✚ La maîtrise des outils d'investigation
- ✚ Les besoins particuliers

Parmi les nouveaux modules proposés en **2016**, dans le domaine de la détection des fraudes, l'ENCCRF propose une formation de deux jours et demi consacrée à la lutte contre la fraude sur Internet intitulée « **Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs** ». Cette formation a pour objectif de connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

Dans le même domaine, l'ENCCRF, en lien avec le Service national d'enquêtes (SNE) de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) enrichira le module intitulé « **Sensibilisation à la lutte contre les sociétés éphémères** » des spécificités propres aux entreprises de domiciliation, pour lesquelles la DGCCRF est autorité de contrôle.

En matière de lutte contre le travail illégal, l'INTEFP a mis au point une formule originale pour le module « **L'action pénale en matière de travail illégal** » coanimé par des magistrats du parquet et des membres du réseau interinstitutionnel de l'INTEFP. Cette action vise à améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

Pour la première fois, l'OCLTI propose **gratuitement** deux modules « **Enquêteur et enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes** » qui couvrent l'ensemble des fraudes sociales (cotisations et prestations), s'adressant à un public composé d'officiers et d'agents de police judiciaire, y compris douaniers et fiscaux (police, gendarmerie, douane, DGFIP).

Enfin, la douane développe ses formations en distanciel avec « **Contrôles multilatéraux dans le domaine des accises** » afin de mieux réprimer les trafics transfrontaliers et « **Douanes, faune et flore sauvages** » à destination des directions impactées par la convention de Washington et de la réglementation CITES (faune et flore menacées d'extinction).

Des formations **sur demande, sur mesure et sur site sont possibles, y compris en CODAF.**

La DNLF met à votre disposition un site internet dédié (<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>) qui permet de suivre l'actualité tout au long de l'année (dates des sessions 2016 notamment) et Andrée GRANDFELS se tient également à votre disposition pour toute information complémentaire.

A très bientôt

Jeanne-Marie PROST

<sup>1</sup> CRF Auvergne, DCPAF, DGEF, DNRFP, ENCCRF, ENFIP, INTEFP, OCLTI, SNE, UCANSS

# SOMMAIRE

## LA DETECTION DES FRAUDES

Initiation à la détection des faux documents (1 jour)	<a href="#">7</a>
Détection des faux documents (2 jours)	<a href="#">8</a>
Détection de la fraude à l'identité (1 jour)	<a href="#">9</a>
Référent en fraude documentaire (4 jours)	<a href="#">10</a>
Référent en fraude documentaire (3 jours) – Actualisation des connaissances	<a href="#">11</a>
Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs	<a href="#">13</a>
Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères	<a href="#">15</a>

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

L'offre de formation institutionnelle de l'INTEFP	<a href="#">17</a>
Les formations « catalogue LTI »	<a href="#">18</a>
Les actions locales de formations LTI	<a href="#">19</a>
<b>Modules généralistes (modules 1 à 3)</b>	
S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale	<a href="#">21</a>
Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal	<a href="#">23</a>
S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal	<a href="#">25</a>
<b>Modules de spécialisation (modules 4 à 6)</b>	
Le travail illégal dans le transport routier de marchandises	<a href="#">28</a>
La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture	<a href="#">29</a>
Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères	<a href="#">30</a>
<b>Modules thématiques (modules 7 à 9)</b>	
Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal	<a href="#">32</a>
Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal	<a href="#">33</a>
L'action pénale en matière de travail illégal	<a href="#">34</a>
<b>Modules OCLTI destinés aux officiers de police judiciaire</b>	
Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)	<a href="#">37</a>
Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)	<a href="#">38</a>

## LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

Viticulture : principes généraux et environnement viticole	<a href="#">41</a>
TVA : principes fondamentaux et régimes particuliers	<a href="#">42</a>
Enquêteur tronc commun : méthodologie	<a href="#">43</a>
Connaissance de l'entreprise	<a href="#">44</a>
Contrôles multilatéraux dans le domaine des accises	<a href="#">45</a>
La protection du patrimoine culturel – E-formation	<a href="#">46</a>
Le contrôle du fret express en opération commerciales – E-formation	<a href="#">47</a>
Contrôles internes : tronc commun – E-formation	<a href="#">48</a>
Douanes, faune et flore sauvages – E-formation	<a href="#">49</a>

## LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES (cf. modules OCLTI page X)

Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales	<a href="#">52</a>
Titres de séjour et droits correspondants	<a href="#">53</a>

# SOMMAIRE

## LA MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

Droit de communication – E-formation	<a href="#">56</a>
Application Ficoba – E-formation	<a href="#">57</a>

## LES BESOINS PARTICULIERS

Utilisation du logiciel de chiffrement GPG	<a href="#">60</a>
--	--------------------

## CALENDRIER DES FORMATIONS

Calendrier des formations « Détection des fraudes »	<a href="#">62</a>
Calendrier des formations « Lutte contre le travail illégal »	<a href="#">64</a>
Calendrier des formations « Lutte de la douane contre la fraude »	<a href="#">66</a>
Calendrier des formations « Fraude aux prestations sociales »	<a href="#">67</a>
Calendrier des formations « Maîtrise des outils d'investigation »	<a href="#">68</a>
Calendrier des formations « Besoins particuliers »	<a href="#">69</a>

## LES FICHES D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription « UCANSS »	<a href="#">71</a>
Fiche d'inscription « ENCCRF »	<a href="#">73</a>
Fiche d'inscription « ENFIP »	<a href="#">75</a>
Les e-formations « Maîtrise des outils d'investigation » de l'ENFIP	<a href="#">77</a>
Fiche d'inscription « INTEFP »	<a href="#">78</a>
Fiche prise de contact « INTEFP »	<a href="#">80</a>
Fiche d'inscription « OCLTI »	<a href="#">82</a>
Fiche d'inscription « DNRFP »	<a href="#">84</a>

## ANNEXES

Attestation de remise de la mallette pédagogique « UCANSS »	<a href="#">87</a>
Informations générales « ENCCRF »	<a href="#">89</a>
Liste des centres interrégionaux de formation de l'ENFIP (DGFIP)	<a href="#">92</a>
Contact « INTEFP »	<a href="#">93</a>
Informations générales « DNRFP »	<a href="#">94</a>

## GLOSSAIRE

Glossaire	<a href="#">97</a>
-----------	--------------------

# LA DETECTION DES FRAUDES

Les formations interinstitutionnelles de  
l'Union des Caisses Nationales de  
Sécurité Sociale

**DUREE**

1 jour (7 heures)

**LIEUX**

Paris et région  
(possibilité d'organisation  
dans vos locaux). Cf. contact  
CRF Auvergne

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Bureau de la fraude  
documentaire et à l'identité  
(Ministère de l'intérieur)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

10 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 62

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. pages 71-72

**CONTACT**

d.gestin@crfauvergne.com

**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

## Initiation à la détection des faux documents

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue du stage, le participant sera capable d'authentifier un document français en vérifiant les sécurités au moyen des outils adaptés à la détection d'une fraude :

- examiner et détecter les éléments de la reconnaissance faciale ;
- rechercher et analyser les éléments de sécurités caractéristiques des documents d'identité et de voyage ;
- utiliser les moyens et outils d'aide à la détection.

**PUBLIC**

Toute personne amenée à contrôler des documents administratifs et pour lequel seule une initiation est requise dans les

structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Diaporama « initiation à la fraude documentaire ». Les stagiaires devront se munir d'une clé USB.

## PROGRAMME

Matin

- Accueil et présentations
- Définition de la fraude documentaire
- L'usage du document d'un tiers (profilage) :
  1. Les points clés de la reconnaissance faciale ;
  2. Les questionnements particuliers à engager ;
  3. Travaux pratiques au moyen d'un diaporama ;
  4. Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés.
- Les sécurités fondamentales des documents d'identité :
  1. Le papier sécurisé (papier fiduciaire, filigrane) ;

2. Les impressions de fond (Offset, taille-douce, typographie) ;

3. Les accessoires de sécurisation (marques optiquement variables) ;

4. Les encres (fluorescente et optiquement variable).

Après-midi

- Méthodologie de contrôle (caractères anamorphiques, la ZLA, contrôles de cohérence)

- La description des sécurités des documents français :

1. Les différents modèles de CNI françaises ;

2. Les titres de séjour ;

3. L'E-passeport ;

4. Les permis de conduire ;

5. Travaux pratiques avec des documents vrais et faux

- Présentation du réseau d'AFDI

- Présentation du site Internet PRADO et/ou du site Intranet de la DCPAF

- Synthèse - Clôture

## CONTENU

- L'usage du document d'un tiers : déjouer les ressemblances. TP avec diaporama.

- Les sécurités des documents d'identité et de voyage français et les principes généraux applicables à tout document : le papier, le filigrane, les impressions, les encres et accessoires spécifiques.

- Les différents modèles de passeports français, les différents modèles de CNI françaises, les titres de séjour français. TP avec documents ;

- Le support de bases de données.

## LA DETECTION DES FRAUDES

**Détection des faux documents (2 jours)****DUREE**

2 jours (14 heures)

**LIEUX**

Paris et région  
(possibilité d'organisation dans vos locaux). Cf. contact CRF Auvergne

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Bureau de la fraude documentaire et à l'identité (Ministère de l'intérieur)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

10 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 62

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. pages 71-72

**CONTACT**

d.gestin@crfauvergne.com

**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude dans un document européen, en procédant à un examen visuel et tactile ou en utilisant les outils adaptés :

- détecter les sécurités des documents administratifs européens ;
- mettre en œuvre une fraude avec les moyens techniques adaptés ;
- tester ses connaissances.

**PUBLIC**

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection

sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Actuellement aucun mais évolution possible (en cours d'expertise).

**PROGRAMME**1<sup>er</sup> jour

- Accueil – Tour de table
- Définition des normes en vigueur concernant les documents sécurisés
- Définition de la fraude documentaire :
  - Fraude matérielle ;
  - Fraude intellectuelle.
- Les sécurités fondamentales des documents :
  - Le support non réactif ;
  - Le support papier, le filigrane ;
  - Les autres supports : les polymères.
- Les impressions de fond :
  - L'Offset ;
  - La taille douce ;
  - La typographie.

- La reconnaissance des modes d'impressions pour la personnalisation :

- Jet d'encre ;
- Laser ;
- Thermique ;
- Procédé photographique ;
- Gravure laser

- Les autres sécurités (marques optiquement variable et encre de sécurité)

2<sup>ème</sup> jour

- Les documents français :

- Les différents modèles de passeports ;
- Les différents modèles de CNI françaises ;
- Les titres de séjour et les autorisations provisoires de séjour ;
- Le permis de conduire.

- Les autres documents européens

- Test de connaissances par la manipulation de documents vrais et faux

- L'usage du document d'un tiers :

- Les points clés de la reconnaissance faciale ;
- Les questionnements particuliers à engager ;
- Travaux pratiques.

- Présentation du site Internet PRADO et des documents européens

- Présentation du réseau d'AFDI et du site Intranet de la DCPAF

- Synthèse - Clôture

## LA DETECTION DES FRAUDES

**Détection de la fraude à l'identité****DUREE**

1 jour (7 heures)

**LIEUX**

Paris et région  
(possibilité d'organisation  
dans vos locaux). Cf. contact  
CRF Auvergne

**COÛT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Bureau de la fraude  
documentaire et à l'identité  
(Ministère de l'intérieur)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

10 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 62

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. pages 71-72

**CONTACT**[d.gestin@crfauvergne.com](mailto:d.gestin@crfauvergne.com)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

auvergne

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue du stage, le participant sera capable de détecter une fraude à l'identité lorsque celle-ci provient d'une usurpation ou a été obtenue de manière indue.

**PUBLIC**

Agents en relation avec le public issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Avoir suivi l'une des formations suivantes : Initiation à la détection des faux documents (1 jour) ou Détection des faux documents (2 jours)

**FORMATION DESTINÉE A ÊTRE DEPLOYÉE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Aucun.

**PROGRAMME****Matin : Module 1**  
**« L'usurpation »**

- **Introduction :**
  - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **Les modes opératoires :**
  - Le changement de photographie ;
  - la reconnaissance faciale : le look alike ;
  - L'interchangeabilité des titres : étude de la fraude sur la CNI et les passeports électroniques et biométriques.
- **Test fraude sur l'usurpation d'identité**

**Après-midi : Module 2**  
**« L'obtention indue »**

- **Introduction :**
  - Définition, approche statistique, répression pénale.
- **La preuve sur la nationalité : étude du Certificat Nationalité Française :**
  - Généralités sur le CNF ;
  - Etude des sécurités documentaires.
- **La preuve de la naissance :**
  - Le service Central d'état civil ;
  - L'acte de naissance de l'outre-mer ;
  - L'acte de naissance de la Commission de Révision de l'Etat Civil ;

- L'acte de naissance délivré par les mairies
- L'acte de naissance de l'OFPRA.
- **Le justificatif de domicile : la facture EDF, orange, SFR : Module 3 « Etude de la fraude à l'identité : les cas pratiques »**
  - Les actes de naissances délivrés par le SCEC ;
  - Les CNF ;
  - Les actes de naissance délivrés par les mairies ;
  - Les justificatifs de domicile.
  - l'obtention indue de titre de séjour.

## LA DETECTION DES FRAUDES

## Réfèrent en fraude documentaire

**DUREE**

4 jours (28 heures)

**LIEUX**

Paris et région  
(possibilité d'organisation dans vos locaux). Cf. contact CRF Auvergne

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Bureau de la fraude documentaire et à l'identité (Ministère de l'intérieur)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

10 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 62

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. pages 71-72

**CONTACT**

d.gestin@crfauvergne.com

**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR****OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Animer dans son service une session de sensibilisation à la fraude documentaire, après avoir appris à identifier une fraude documentaire ou à l'identité à partir d'un document administratif.

**PUBLIC**

Toute personne amenée à contrôler quotidiennement les documents d'identité français et destinée à devenir référent en fraude documentaire dans les structures d'appartenance ci-après : ensemble des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Malette pédagogique dans le cas où obtention de la moyenne au test (note de 12/20). L'autorisation de relayer la formation est donnée pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, un recyclage des connaissances, sur une durée de 3 jours, est proposé aux personnes relais

**PROGRAMME**1<sup>ère</sup> journée : matin

- Accueil et présentations
- Définition de la fraude documentaire :
- Typologie de la fraude ;
- L'utilisation de l'identité d'un tiers.

1<sup>ère</sup> journée : après-midi

La normalisation des documents  
La terminologie FADO  
Le support

Les éléments de sécurité de base  
Le filigrane et son contrôle  
Les éléments de sécurité supplémentaires

Les matériaux synthétiques

2<sup>ème</sup> journée : matin

Les impressions de sécurité:

- L'offset ;
- Taille douce ;
- Typographie ;
- La numérotation.

2<sup>ème</sup> journée : après-midi

Les encres de sécurité :

- L'impression fluorescente ;
- L'encre fluorescente ;
- L'encre iridescente ;
- L'encre soluble ;
- L'encre optiquement variable.

3<sup>ème</sup> journée : matin

Les sécurités dans les documents d'identité français :

- Distinction entre documents authentiques et faux.

Les sécurités dans les autres documents français

3<sup>ème</sup> journée : après-midi

Approche de la fraude à l'identité :

- Cadre généralités ;
- Détection des usurpateurs ;
- Le contrôle de nationalité.

4<sup>ème</sup> journée : matin

Le contrôle de la Marianne  
Le contrôle des actes de naissance sécurisés

Les actes de mairies

4<sup>ème</sup> journée : après-midi

Evaluation finale individuelle

Animation des sensibilisations à la fraude documentaire

- Les bases documentaires comme support technique ;
- Présentation de la sensibilisation.

**BILAN****CONTENU**

- Définition de la fraude.
- Authentification d'un document administratif à partir de ses éléments de sécurité.
- Appropriation de l'animation des sensibilisations à la fraude documentaire.

## Référent en fraude documentaire Actualisation des connaissances

### DUREE

3 jours (18 heures)

### LIEUX

Paris

### COUT DE LA FORMATION

Gratuit

### PROVENANCE DES INTERVENANTS

Bureau de la fraude documentaire et à l'identité (Ministère de l'intérieur)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 15

### CALENDRIER

cf. page 62

### FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 71-72

### CONTACT

[d.gestin@crfauvergne.com](mailto:d.gestin@crfauvergne.com)

### CONCEPTEUR



### DIFFUSEUR



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, les connaissances en fraude documentaire et à l'identité des participants seront mise à jour, et leur qualification sera validée pour trois ans à l'issue de leur réussite à l'examen.

### PUBLIC

Personnes relais parvenue au terme des trois ans d'activité à compter de l'année de validation initiale de ses compétences, ou de trois années à compter de la validation de la mise à jour de ses connaissances.

### PREREQUIS

Personnes relais en fraude documentaire et à l'identité exerçant une activité de formation effective en interne.

## PROGRAMME

#### 1<sup>ère</sup> journée : matin

- Accueil ;
- Tour de table ;
- Formations effectuées ;
- Points négatifs et positifs ;
- Typologie de la fraude ;
- Profilage.

#### 1<sup>ère</sup> journée : après-midi

##### La fraude documentaire :

- Les normes ;
- La terminologie de la matière ;
- Les méthodes de contrôles ;
- Le support papier ;
- Les sécurités de bases ;

- Les sécurités supplémentaires ;
- Les supports de synthèse ;
- Les impressions de sécurité.

#### 2<sup>ème</sup> journée matin

- Les encres de sécurités ;
- La personnalisation des documents ;
- Les accessoires d'authentification.

#### 2<sup>ème</sup> journée : après-midi

- Manipulation de documents d'identité :
  - La carte nationale d'identité ;

- Le titre de séjour européen.

- Le passeport français ;

#### 3<sup>ème</sup> journée : matin

- La détection des usurpateurs ;
- L'obtention induue ;
- Nouvelles fraudes documentaire ou à l'identité.

#### 3<sup>ème</sup> journée : après-midi

- Travaux pratiques sur des documents falsifiés, contrefaits ou volé vierge ;
- Test écrit ;
- Evaluation.

## CONTENU

- Les différents types de fraudes : la falsification, la contrefaçon, le document fantaisiste, l'usage frauduleux, l'obtention indu.
- Le profilage, initiation à la reconnaissance faciale.
- Les sécurités d'un document d'identité : la normalisation des documents de voyage, le support, les sécurités et actives, les impressions de sécurité, les accessoires de sécurisation, la personnalisation, la protection des données, les films de protection.
- Les sécurités des documents d'identité français.
- Approche de la fraude à l'identité : la détection des usurpateurs, le contrôle de la nationalité et de la naissance, travaux pratiques sur des fonds de dossier.
- Les bases de données comme support technique.
- Evaluation : questionnaires sur les documents administratifs et les moyens de leur délivrance.

Les formations interinstitutionnelles de l'Ecole Nationale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (ENCCRF)

**DUREE**

2,5 jours (15 heures)

**LIEUX**

ENCCRF Montpellier  
45 Place Ernest Granier  
34935 MONTPELLIER  
Cedex 9  
Tél : 04 99 52 74 00  
Fax : 04 99 52 74 50

**COÛT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Service National d'Enquêtes  
(S.N.E) de la DGCCRF du  
Ministère des Finances et  
des Comptes Publics

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

15 maximum

**CALENDRIER**[cf. page 62](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 73-74](#)**CONTACT**

[enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET

**DIFFUSEUR**

## Enquêtes sur Internet et Identification des opérateurs

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants connaîtront les principes de base de fonctionnement d'Internet et seront capables :

- connaître et utiliser les outils aidant à effectuer des recherches afin d'identifier des opérateurs sur internet dans le but de réaliser des constats exploitables.

**PUBLIC**

Agent en charge de la détection et/ou recherche de manquements ou d'infraction sur des sites Internet.

**PREREQUIS**

Cette formation, très pratique, exige les prérequis suivants :

- public concerné : agent exerçant ses missions de contrôle au sein d'une équipe

d'enquêteurs ou agent pilote d'une équipe d'enquêteurs ;

- disposer du droit de communication auprès d'opérateurs intervenant sur Internet. Le droit de communication doit être assorti de sanction ;

- Excellente connaissance des fonctionnalités de base des navigateurs Internet ;

- Aisance dans la manipulation et la création de fichiers et de dossiers.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Livret récapitulant les éléments à exploiter aux fins d'identification d'un opérateur.

**CONTENU****Notions juridiques :**

- Définition du commerce électronique ;
- Textes applicables : loi pour la confiance en l'économie numérique, vente à distance.

**Réalisation de constats :**

- Contraintes juridiques (textes encadrant la réalisation de constat) ;
- Contraintes techniques (utilisation d'un matériel et d'un accès Internet dédié).

**Internet – notions techniques :**

- Base de fonctionnement d'Internet ;

- Notion d'adressages IP et informations pouvant être obtenues ;

- Noms de domaine – Gestion des noms de domaines : choix, création et enregistrement ;

- Exploitation des bases WHOIS.

**Découverte du navigateur - Firefox :**

- Présentation des fonctionnalités ;

- Ajout de modules complémentaires pour l'aide à l'enquête ;

- Utilisation de profils ;

- Réalisation de copie-écrans exploitables.

**Identification d'opérateurs :**

- Récapitulatif des moyens d'identification ;

- Mise en pratique de la formation à partir de cas réels.

## Les formations interinstitutionnelles de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP)

## DETECTION DES FRAUDES

**DUREE**

1 jour (6heures)  
(1,5 jour – 9 heures- au  
cours de l'année 2016)

**LIEUX**

Centres interrégionaux de  
formation (CIF) de l'ENFIP  
(DGFIP)

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES  
INTERVENANTS**

DGFIP et INTEFP, Réseau  
de formateurs institutionnel

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

18 à 20

**CALENDRIER**

[cf. page 63](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**

[cf. pages 75-76](#)

**CONTACT**

Les centres interrégionaux  
de formation de la DGFIP  
(cf. coordonnées page X) et  
[isabelle.godille@dgifp.finan  
ces.gouv.fr](mailto:isabelle.godille@dgifp.finan<br/>ces.gouv.fr)

**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

## Sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les clignotants permettant de détecter une société éphémère et connaîtront les moyens d'actions des administrations partenaires.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

**PREREQUIS**

Aucun

**CONTENU**

1. Définition du profil des sociétés éphémères et des signaux d'alerte permettant de détecter les sociétés éphémères les plus en amont possible :

- éléments de contextes ;

- détection et clignotants directement décelables par les agents de contrôle des organismes sociaux, de la DGFIP et de la DGT ;

**FORMATION DESTINEE A ETRE  
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU  
STAGE**

Envoi par courriel au stagiaire :

- module de formation ;

- lien vers le site Internet de la DNLF, rubrique CODAF/carte des CODAF  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/carte-des-codaf>

2. Les compétences et les modalités d'intervention des différentes structures.

3. Les informations exploitables.

4. La coordination des actions inter-administrations (base juridique et méthodes d'échanges d'information).

*Au cours de l'année 2016, le module initial sera enrichi du volet « lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme »*

# LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL (LTI)

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

### L'OFFRE DE FORMATION INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'engagement des différents acteurs dans la lutte contre les fraudes notamment au sein des CODAF permet aujourd'hui d'affirmer que si le travail interinstitutionnel ouvre la voie d'une meilleure efficacité de l'action de l'Etat et des institutions concernées, il ne peut pour autant se décréter. Il se construit et demande aux différents professionnels impliqués de développer des compétences spécifiques afin de travailler en complémentarité avec les partenaires des autres institutions.

Dans le cadre des missions dévolues à la Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF) et en lien avec la Direction Générale du Travail (DGT), l'INTEFP propose, avec tous les partenaires impliqués dans la lutte contre le travail illégal, une offre de formation interinstitutionnelle destinée à tous les corps de contrôle concernés qui, du fait de la complexité des problématiques visées, sont amenés à se concerter ou à coopérer sur un territoire.

Cette offre de formation s'appuie aujourd'hui sur deux dispositifs complémentaires :

- Les formations « catalogue » LTI traditionnelles (voir [page 18](#)) ;
- Les actions locales de formation LTI (voir [page 19](#)).

Contact : voir [page 93](#)

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

### LES FORMATIONS « CATALOGUE LTI »

Ce dispositif s'est construit depuis 2008 autour de différents modules de formation selon une programmation pédagogique validée par tous les acteurs impliqués dans cette action (ACOSS, CCMSA, OCLTI, DGT, DGFIP, etc.). Elle s'adresse à tous les corps et organismes de contrôle représentés au CODAF (inspection du travail, services fiscaux, organismes sociaux - URSSAF, MSA, ACOSS, Pôle Emploi, gendarmerie, etc.).

Ces actions de formation créent les conditions, dans un cadre décontextualisé, d'un partage des connaissances, des analyses, des outils, des compétences et des méthodes de travail pour les différentes administrations et organismes compétents en matière de lutte contre le travail illégal. Cette offre, à caractère national, est déployée à l'INTEFP ainsi que dans les Centres Interrégionaux de Formation (CIF) selon une programmation fixée annuellement.

Dans ce cadre sont proposés les modules suivants :

#### Des modules généralistes de 3 jours :

Ces modules généralistes permettent aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales en matière de lutte contre le travail illégal, et de cerner les conditions de mise en œuvre d'une action interinstitutionnelle.

**Module 1 :** « S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale »

**Module 2 :** « Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal »

**Module 3 :** « S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal »

#### Des modules spécialisés de 2 jours :

Ces modules spécialisés permettent aux participants ayant déjà une connaissance générale du travail illégal, de se professionnaliser au regard des priorités identifiées en matière de lutte contre le travail illégal.

**Module 4 :** « Le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

**Module 5 :** « La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

**Module 6 :** « Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères »

#### Des modules thématiques de 1 jour :

Ces modules thématiques permettent aux participants ayant déjà une connaissance précise du travail illégal, de compléter leurs connaissances en appréhendant des situations spécifiques pouvant relever du travail illégal.

**Module 7 :** « Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

**Module 8 :** « Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

**Module 9 :** « L'action pénale en matière de travail illégal ».

#### Des modules officiers de police judiciaire de l'OCLTI :

**Module 10 :** « Enquêteur travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

**Module 11 :** « Enquêteur spécialisé travail illégal et lutte contre les fraudes aux prestations sociales »

**Fiches pédagogiques :** voir page [21](#) à [38](#)

**Programmation :** voir [pages 64-65](#)

**Fiches d'inscription :** voir pages [78-79](#) et [82-83](#)

**Contact :** voir [page 93](#)

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

### LES ACTIONS LOCALES DE FORMATION LTI

Ce dispositif de formation fait écho à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 relative à la mise en œuvre du PNLT 2013-2015, qui précise que l'INTEFP apporte son appui aux déclinaisons régionales de la politique nationale de lutte contre le travail illégal. Dans ce cadre, cette offre de formation s'adresse plus particulièrement aux institutions en charge de la LTI sur un plan local.

Ces actions locales de formation sont de deux types :

- **Les actions locales dites « catalogue »** : pour un public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôle différents
- **Les actions locales dites « partenariales »** : pour un public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme

*Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.*

Ces actions de formation locales sont organisées :

- « **sur demande** » par une institution (CODAF, DIRECCTE, Préfecture, etc.)
- « **sur mesure** » compte tenu des besoins identifiés en formation
- « **sur site** » dans les locaux-mêmes du demandeur

Elles poursuivent plusieurs objectifs :

- Favoriser l'accessibilité des formations interinstitutionnelles LTI : certains publics, compte tenu de changements organisationnels ou de contraintes budgétaires ne peuvent s'inscrire aisément à des formations de type « catalogue »
- Répondre aux besoins locaux de formation : les problématiques auxquelles sont confrontés les agents de contrôle sont variables d'un territoire à un autre, de même que les priorités déterminées sur un plan institutionnel en matière de LTI

Pour les actions locales dites « catalogue » :

- Appuyer la politique de lutte contre le travail illégal sur un plan territorial, en favorisant dans un cadre formatif interinstitutionnel la montée en compétence collective d'agents collaborant ou étant amenés à coopérer sur ce champ

Pour les actions locales dites « partenariales » :

- Répondre aux besoins en formation non satisfaits des corps et organismes partenaires de l'inspection du travail, en proposant au niveau de leurs déclinaisons locales des formations adaptées aux problématiques qu'elles rencontrent

Le processus de mise en œuvre de ces actions est le suivant :

- Prise de contact du demandeur avec l'INTEFP
- Analyse de la demande et détermination des besoins
- Elaboration et validation d'un projet pédagogique avec le demandeur
- Conception d'un produit formatif et mise en œuvre de la formation au niveau local

**Fiche prise de contact** : voir [pages 80-81](#) du catalogue DNLF

**Contact** : voir [page 93](#)

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules généralistes (module 1 à 3)

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

**Séquence 1 (1h30) :**  
« le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

**Séquence 2 (4h30) :**  
« l'infraction de travail dissimulé »

- Avoir une connaissance précise de l'ensemble de l'environnement juridique de l'infraction de travail dissimulé, afin de pouvoir identifier et constater celle-ci lors d'un contrôle ;
- Viser toutes les personnes susceptibles d'être impliquées dans la commission de l'infraction, et donner les suites pénales, administratives, civiles et financières prévues par les textes.

**Séquence 3 (3h00) :**  
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

**Séquence 4 (3h00) :**  
« la méthodologie d'action du travail illégal »

- Etre en capacité d'identifier les différentes situations de contrôle, et de recenser les outils juridiques utiles notamment en matière de procédure ;
- Savoir préparer et construire en amont une procédure appropriée de contrôle, et identifier les sources d'informations disponibles pour optimiser l'efficacité des contrôles.

**Séquence 5 (1h30) :**  
« la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;

- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;

- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

**Séquence 6 (1h30) :**  
« les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal ;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;
- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

**Séquence 7 (3h00) :**  
« l'intervention d'un magistrat du parquet »

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat du parquet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**

## S'initier à la lutte contre le travail illégal dans une approche partenariale

### CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un magistrat du parquet traitant du contentieux relatif au travail illégal, permet de bénéficier de conseils pratiques visant à améliorer la qualité des procédures pénales.

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

ET



## Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation vise à donner les connaissances essentielles en matière de contrôle du travail illégal et de sanction du travail dissimulé, et à acquérir les repères nécessaires pour collaborer sur ce champ.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

**Séquence 1 (1h30) :**  
« le travail illégal : enjeux et définition »

- Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que, de façon succincte, le contenu des six infractions relevant du champ du travail illégal.

**Séquence 2 (9h00) :**  
« les stratégies d'action commune et leurs pratiques »

- Connaître le dispositif interministériel de lutte contre la fraude, et mesurer l'intérêt et les enjeux d'une approche systémique ;
- Connaître les prérogatives des différents agents de contrôle en charge de la lutte contre le travail illégal, ainsi que leurs limites ;
- Savoir choisir l'objet approprié des contrôles et identifier le cadre juridico-administratif pertinent ainsi que les modalités d'intervention ;
- Savoir rechercher et mutualiser les informations disponibles en recourant, notamment, aux partenaires institutionnels ;

- Savoir faire jouer les articulations entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;

• Etre en mesure d'anticiper sur les suites qui vont être données au contrôle et savoir exploiter et optimiser les constats opérés.

**Séquence 3 (1h30) :**  
« la procédure pénale en matière de travail illégal »

- Connaître les règles de procédure pénale de droit commun et spécifiques à la lutte contre le travail illégal ;
- Apprécier et évaluer l'articulation entre les règles de procédure pénale et les prérogatives des autres agents de contrôle ;
- Sécuriser les contrôles en évitant les erreurs de procédure.

**Séquence 4 (1h30) :**  
« les droits du salarié victime du travail illégal »

- Valoriser les droits du salarié victime du travail illégal ;
- Connaître l'étendue des droits du salarié, en fonction de la nature de la fraude dont il est victime ;

- Intégrer à part entière le respect des droits du salarié dans le cadre de la lutte contre le travail illégal et l'action de contrôle.

**Séquence 5 (1h30) :**  
« les sanctions administratives du travail illégal »

- Connaître la liste des sanctions administratives du travail illégal ;
- S'approprier les conditions de mise en œuvre de ces sanctions administratives ;
- Intégrer les sanctions administratives dans la gestion des suites d'un contrôle.

**Séquence 6 (3h00) :**  
« l'intervention d'un secrétaire de CODAF »

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Secrétaire de CODAF

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**

## Améliorer la coordination interinstitutionnelle en matière de travail illégal

### CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend, en complément d'apports théoriques, des phases importantes de mise en pratique.

Ces séquences pratiques constituent l'essentielle plus-value de ce module, puisqu'elles permettent aux stagiaires de renforcer leurs pratiques collaboratives sur le champ du travail illégal.

L'intervention du secrétaire de CODAF permet de bénéficier de conseils pratiques visant à optimiser l'organisation de contrôles coordonnés et d'investigations conjoints.

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 64

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. pages 78-79

**CONTACT**

cf. page 93

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR****ET**

## S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet d'approfondir les connaissances en matière de caractérisation juridique des situations dites « complexes » en interaction avec les partenaires interinstitutionnels.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

**Séquence 1 (3h00)** : « le contrôle des opérations de prêt de main d'œuvre »

- Etre en capacité de distinguer entre les prêts de main d'œuvre licites et les prêts de main d'œuvre illicites qui relèvent du travail illégal ;
- Etre en capacité de distinguer entre les prêts illicites de main d'œuvre et la vraie sous-traitance ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les prêts illicites de main d'œuvre.

**Séquence 2 (4h30)** : « le contrôle des opérations de sous-traitance »

- Connaître le cadre juridique de la sous-traitance, son objet et les modalités de son organisation, du fait d'une entreprise étrangère ;
- Etre en capacité de faire la distinction entre la vraie et la fausse sous-traitance, et de qualifier les situations en conséquence ;
- S'approprier le dispositif juridique qui sanctionne les pratiques de fausse sous-traitance.

**Séquence 3 (1h30)** : « le contrôle des situations d'activité non salariée »

- Présenter les différentes situations d'activité non salariée (travail indépendant, bénévolat, entraide, stage, activité culturelle) pour les distinguer d'une situation de travail salarié ;
- S'assurer lors d'un contrôle que la situation d'activité non salariée apparente correspond à la réalité et que la personne en activité n'est pas en réalité un travailleur indépendant dissimulé ou un salarié dissimulé.

**Séquence 4 (3h00)** : « la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage »

- Connaître l'objet et le contenu de la solidarité financière ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière de travail dissimulé ;
- S'approprier les conditions et les mécanismes juridiques permettant de mettre en cause la solidari-

té financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage en matière d'emploi de salarié étranger employé sans titre de travail.

**Séquence 5 (3h00)** : « intervention d'un expert de l'OCLTI »

**Séquence 6 (3h00)** : « les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;
- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Expert de l'OCLTI

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**

## S'initier au traitement des situations complexes en matière de travail illégal

### CONTENU

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail et par un agent d'une autre institution en charge de la LTI, et comprend une alternance d'apports théoriques et de mise en pratique.

L'intervention d'un expert de l'OCLTI venant présenter sa méthodologie d'enquête, permet de bénéficier de conseils pratiques en matière d'investigation et de contrôle des situations complexes.

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules de spécialisation (module 4 à 6)

**DUREE**

2 jours (12 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR****ET**

## Le travail illégal dans le transport routier de marchandises

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

**Séquence 1 (9h00) :**  
« le travail illégal dans le transport routier de marchandises »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques du transport routier de marchandises, notamment du fait des entreprises étrangères ;
- S'approprier la législation applicable, au titre de la profession réglementée et au titre du droit social de droit commun ;

- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du transport routier de marchandises.

**Séquence 2 (3h00) :**  
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**CONTENU**

Ce module est coanimé par un contrôleur des transports terrestres (CTT) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des entreprises de transport routier de marchandises. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM) ;
- Une présentation des spécificités du secteur du transport routier de marchandises et la typologie des infractions concernant les TRM.

- La présentation d'un cas de fraude, et une description des faux statuts d'activité communément rencontrés dans le secteur des TRM ;

- Une présentation sur l'intervention des entreprises de transport routier étrangère et le détachement de salariés (focus sur le cabotage) ;

- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans les TRM.

**DUREE**

2 jours (12 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR****ET**

## La lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur de l'agriculture.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

**Séquence 1 (9h00) :**  
« la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture »

- Connaître l'environnement et les caractéristiques propres au secteur agricole et forestier ;
- S'approprier la législation applicable, au titre des particularités (entraide, contrat vendange...) et au titre du droit social de droit commun ;

- Etre en capacité de conduire ou de participer à une action de lutte contre le travail illégal adaptée aux spécificités du secteur agricole et forestier.

**Séquence 2 (3h00) :**  
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;

- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**CONTENU**

Ce module est coanimé par un agent de contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle du secteur agricole. Il comprend :

- Une introduction générale sur la lutte contre le travail illégal dans l'agriculture, avec focus sur le périmètre de l'assujettissement ;
- Une présentation des spécificités du secteur agricole et des travaux forestiers (entraide, activité saisonnière, woofing, etc...) ;

- La présentation des situations de travail illégal communément rencontrées en matière agricole et des études de cas ;

- Une présentation sur l'intervention des entreprises étrangères et le détachement de salariés (sous-traitance, entreprises de travail temporaire...) ;

- Des éléments de méthodologie de contrôle relatifs à la lutte contre le travail illégal dans le secteur de l'agriculture.

**DUREE**

2 jours (12 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 64](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR****ET**

## Le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de mieux analyser les situations de prestations de services transnationales, et d'engager une action de contrôle adaptée.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence 1 (9h00) :  
« le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères »

- Connaître les concepts de liberté d'établissement et de libre prestation de services ;
- S'approprier la législation applicable à l'activité économique exercée par les entreprises étrangères et la législation applicable aux salariés détachés ;
- Etre en capacité d'analyser

de façon pertinente la légalité de l'intervention des entreprises étrangères et du détachement de leurs salariés sur le territoire français, au regard du travail illégal et au regard de la législation de droit commun.

Séquence 2 (3h00) :  
« les acteurs de contrôle du travail illégal »

- Connaître les différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal, et identifier les institutions impliquées ;

- Connaître les prérogatives respectives, et leurs limites, de ces agents de contrôle, dans le cadre de l'exercice habituel de leur fonction et dans le cadre de la lutte contre le travail illégal ;
- S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**CONTENU**

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle de l'intervention des entreprises étrangères, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction générale sur les enjeux liés à la question des PSI (définition d'une entreprise étrangère, périmètre de l'Union européenne...);
- Une présentation sur les modalités d'intervention des entreprises étrangères et le cadre juridique applicable ;
- Des précisions sur le détachement des salariés au sens du droit du travail et la législation applicable ;

- Des précisions sur le détachement des salariés au sens de la sécurité sociale et la législation applicable ;

- Des précisions sur les obligations fiscales imputables aux entreprises détachant des travailleurs ;

- Une présentation sur les infractions à la législation applicable, y compris à l'égard du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage ;

- Des éléments de méthodologie sur le contrôle d'une entreprise étrangère : les vérifications et les documents exigibles ;

- Des précisions sur la coopération administrative et les bureaux de liaison, aux fins d'optimisation de l'action de contrôle.

Les formations interinstitutionnelles LTI de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)

Modules thématiques (module 7 à9)

**DUREE**

1 jour (6 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 65](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. page 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR****ET**

## Les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de conduire et de participer à une action de lutte contre le travail illégal dans les situations d'emploi ou d'activité dites particulières.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;

- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence unique (6h00) :  
« les formes d'emploi ou d'activité atypiques et le travail illégal »

- Avoir une meilleure connaissance des formes d'emploi ou d'activité dites particulières ;

- Etre en capacité de s'assurer qu'une activité ou un emploi dit particulier ne constitue pas ou ne dissimule pas une situation de travail illégal ;

- Dans l'affirmative, savoir qualifier cet emploi ou cette activité au regard de la législation sur le travail illégal.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**CONTENU**

Ce module est coanimé par un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des formes d'emploi ou d'activité dites particulières, ainsi que par un agent d'une autre institution en charge de la LTI. Il comprend :

- Une introduction sur la notion d'emploi ou d'activité atypique et l'esquisse d'une typologie les concernant ;

- Une approche particulière des formes d'emploi ou d'activité suivantes :

- ↳ Les présomptions de salariat (artistes, mannequins, bûcherons...);
- ↳ Les sportifs ;

↳ Les vrais et les faux statuts d'emploi ou d'activité ;

↳ Les activités d'intermédiation et de placement ;

↳ Les juniors entreprises ;

↳ Les systèmes d'échanges locaux (SEL), le woofing ;

↳ Le secteur culturel ;

↳ La mouvance sectaire ;

↳ La télé réalité.

- Des éléments de méthode et de cadrage juridique permettant une action de contrôle en partenariat.

**DUREE**

1 jour (6 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle)

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**

cf. page 65

**FICHE D'INSCRIPTION**

cf. page 78-79

**CONTACT**

cf. page 93

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## Le contrôle des autoentrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation permet de consolider ses connaissances et d'être en capacité de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime de l'autoentrepreneur.

**PUBLIC**

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

**PREREQUIS**

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du

catalogue de formation LTI, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;

- Une attestation de fin de formation.

**PROGRAMME**

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

Séquence unique (6h00) :  
« le contrôle des auto-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal »

- S'approprier les règles qui régissent le statut d'auto-entrepreneur, et appréhender l'intérêt et les limites propres à celui-ci ;

- Etre en capacité de vérifier que les règles de ce statut sont respectées, et de qualifier les manquements et les fraudes constatées ;

- Savoir actionner les nécessaires articulations entre les administrations et organismes impliqués afin de conduire des investigations adéquates.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**CONTENU**

Ce module est coanimé par un agent de contrôle des services fiscaux (DGFIP) et un agent de l'inspection du travail expérimenté dans le contrôle des autoentrepreneurs. Il comprend :

- Une introduction générale portant sur l'origine, l'objet et l'intérêt du statut d'auto-entrepreneur ;
- Une présentation sur les conditions d'éligibilité à ce statut et les avantages fiscaux et sociaux liés à celui-ci ;
- Une présentation des formalités d'accès à ce statut et pendant l'exercice d'une activité professionnelle sous ce statut ;

- Une présentation sur les conditions de sortie (ou de fin) du statut d'auto-entrepreneur ;

- Les fraudes les plus courantes, leur qualifications juridiques et les sanctions applicables ;

- Des éléments de méthodologie sur le contrôle des autoentrepreneurs dans le cadre de l'interministérialité.

**DUREE**

1 jour (6 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 65](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR****ET**

## L'action pénale en matière de travail illégal

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de consolider ses connaissances dans le traitement de l'action pénale en matière de travail illégal, notamment au travers d'un retour d'expérience avec un magistrat spécialisé du parquet et d'améliorer la qualité pratique des procès-verbaux de nature à permettre l'engagement de procédures pénales pertinentes.

### PUBLIC

Formation accessible à tout agent habilité (Inspection du travail, URSSAF, MSA, OPJ, APJ, DGFIP, Douane, Transports) en matière de lutte contre le travail illégal à rédiger des procès-verbaux destinés à l'autorité judiciaire.

### PREREQUIS

Vous avez suivi les modules 1 et/ou 2 du catalogue lutte contre le travail illégal, ou disposez déjà d'un niveau de maîtrise équivalent en termes de connaissances juridiques et de méthodologie de contrôle du travail illégal.

### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

- Un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme Internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- Une attestation de fin de formation.

## PROGRAMME

9h30 (sauf précision contraire) : Accueil et démarrage de la session

### Séquence 1 : « la phase de l'enquête »

- Le rôle du parquet dans l'enquête et dans la poursuite des infractions, l'opportunité des poursuites ;
- Les différents modes de mise en mouvement de l'action publique : procès-verbaux des agents des corps de contrôle habilités (plainte du/des salarié(s) victime(s) ou plainte des organismes sociaux ou d'une administration, signalement article 40 du Code de Procédure Pénale, dénonciation, procédure incidente) ;
- Les actes importants jalonnant l'enquête pénale ainsi que leur finalité (les pouvoirs des OPJ et des APJ, les auditions, les perquisitions, l'enquête patrimoniale et les saisies, ...) et les apports législatifs importants résultant de la loi du 22/12/2014 notamment la bande organisée.

~> Cette phase a pour but d'éclaircir les points importants de l'enquête pénale en matière de travail illégal et d'avoir un retour sur les attentes (notamment qualitatives) des magistrats qui vont ensuite exercer les poursuites.

### Séquence 2 : « la phase des poursuites »

- Rappeler les notions de responsabilité pénale des personnes physiques et morales ;
- Connaître les différents modes de poursuites pouvant être mis en œuvre par les magistrats du parquet dans le cadre de la lutte contre le travail illégal : mesures alternatives aux poursuites/renvoi devant la juridiction de jugement [convocation par OPJ-comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)]/ouverture d'information ;
- Connaître les critères déterminants sur lesquels les magistrats du parquet vont motiver leur décision de poursuite ;

- Connaître les peines encourues en matière de lutte contre le travail illégal et plus particulièrement l'intérêt de la confiscation en vue de priver le verbalisé du produit de l'infraction ;
- Connaître les nouvelles sanctions pénales en matière de travail illégal et les apports législatifs introduits par la loi du 22/12/2014, notamment les nouvelles circonstances aggravantes récemment créées (pluralité de victime, vulnérabilité, bande organisée) ;
- Appréhender la constitution des parties civiles et l'articulation entre les sanctions administratives et pénales pour les organismes compétents.

16h30 (sauf précision contraire) : Conclusion, bilan et fin de la session

**DUREE**

1 jour (6 heures)

**LIEUX**

Marcy l'Etoile ou CIF de l'INTEFP

**COUT DE LA FORMATION**

130€ par jour et par stagiaire sauf agents du ministère du travail

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Réseau de formateurs interinstitutionnels de l'INTEFP (inspection du travail + autre corps de contrôle) + Magistrat

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 15

**CALENDRIER**[cf. page 65](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 78-79](#)**CONTACT**[cf. page 93](#)**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**

## L'action pénale en matière de travail illégal

### CONTENU

Ce module est coanimé par un agent d'une institution en charge de la LTI et par un magistrat du parquet spécialisé dans ce contentieux. Il comprend, en complément d'apports théoriques, une phase importante d'échanges afin de permettre au stagiaire de mieux appréhender à travers des situations concrètes :

-les attentes des magistrats et les critères sur lesquels ils vont se fonder pour prendre leurs décisions de poursuites ;

-les rôles respectifs des agents de contrôle et du parquet et leurs modalités de relation et de dialogue.

L'échange mutuel avec un magistrat spécialisé du parquet dans le domaine considéré constitue l'essentielle plus-value de ce module. Ce module a vocation à ne traiter que de la lutte contre le travail illégal. Les infractions en matière de santé, de sécurité au travail ou d'obstacle au contrôle ne seront pas évoquées.

Les formations interinstitutionnelles Office Central de Lutte contre le Travail illégal (OCLTI)

Modules destinés aux officiers de police judiciaire, agents de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales, officiers douaniers judiciaires de la douane, officiers fiscaux judiciaires de la DGFIP.

**DUREE**

4 jours (30 heures)

**LIEUX**

CNFPJ

Fort de Rosny

1 Boulevard Théophile Sueur

93110 Rosny-Sous-Bois

(site pilote, en présentiel)

+ 20 départements (sites distants, en visioconférence)

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Personnels de l'OCLTI membres du réseau de formateurs interinstitutionnel de l'INTEFP + intervention de partenaires

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

25 en présentiel (issus de la région Ile-de-France) + 150 en visio-formation

**CALENDRIER**[cf. page 65](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 82-83](#)**CONTACT**

Secrétariat OCLTI : [oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET

**DIFFUSEUR**

(en collaboration avec le Centre national de formation à la police judiciaire - CNFPJ)



## Enquêteur travail illégal et fraudes (ETIF)

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, vise à former les personnels en charge de la lutte contre le travail illégal et les autres fraudes sociales en leur donnant les connaissances fondamentales leur permettant de mener à bien, dans le contexte partenarial des CODAF et dans le respect des procédures spécialisées, des enquêtes judiciaires dans le champ de l'exploitation au travail, du travail illégal et des fraudes sociales.

**PUBLIC**

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP.

**PREREQUIS**

- Etre APJ avec 3 ans d'expérience judiciaire minimum ou OPJ, ODJ, OFJ.

- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Copie des présentations + documentaire.

**ARTICULATION AVEC L'OFFRE INTERINSTITUTIONNELLE DE L'INTEFP**

Permet de suivre avec profit le module généraliste 2 et les modules thématiques 7, 8 et 9 de l'INTEFP.

**CONTENU****- Le travail illégal : enjeux et définition**

Connaître les enjeux de la lutte contre le travail illégal ainsi que le contenu des quatre principales infractions relevant du champ du travail illégal (travail dissimulé par dissimulation d'activité et/ou de salariés, prêt illicite de main d'œuvre, marchandage et emploi d'un salarié étranger démuné d'autorisation de travail).

**- Les acteurs du contrôle et les procédures du TI**

Connaître les attributions des différents agents habilités à rechercher et à constater les infractions relevant du champ du travail illégal.

S'approprier les règles de procédure destinées à favoriser et à sécuriser le travail interministériel, ainsi qu'à traiter tous les aspects et les conséquences du travail illégal.

**- L'exploitation au travail**

Maîtriser les formes simples et intermédiaires d'exploitation au travail (travail illégal, conditions de travail et d'hébergement indignes).

Savoir détecter et connaître les formes graves d'exploitation au travail (traite des êtres humains, esclavage, servitude,...).

**- Le volet patrimonial**

Connaître l'importance du volet patrimonial dans les enquêtes de travail illégal et les outils.

**- Les autres fraudes sociales**

Présentation et définitions des fraudes aux prestations sociales (typologie, acteurs et infractions spécifiques).

**DUREE**

4 jours (30 heures)

**LIEUX**

CNFPJ

Fort de Rosny

1 Boulevard Théophile Sueur

93110 Rosny-Sous-Bois

(site pilote, en présentiel)

+ 20 départements (sites  
distants, en visioconférence)**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES  
INTERVENANTS**Personnels de l'OCLTI  
membres du réseau de  
formateurs  
interinstitutionnel de  
l'INTEFP + intervention de  
partenaires**NOMBRE DE PARTICIPANTS**25 en présentiel + 85 en  
visio-conférence**CALENDRIER**[cf. page 65](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 82-83](#)**CONTACT**Secrétariat OCLTI : [oclti-  
formation@gendarmerie.int  
erieur.gouv.fr](mailto:oclti-formation@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**(en collaboration avec le  
Centre national de  
formation à la police  
Judiciaire - CNFPJ)

## Enquêteur spécialisé travail illégal et fraudes (ESTIF)

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation, conçue et mise en œuvre par l'OCLTI, doit permettre aux stagiaires de mieux appréhender les enquêtes les plus complexes relatives au travail illégal (fraudes au détachement intra-européen de travailleurs notamment) et aux fraudes aux prestations sociales associés, notamment lorsqu'elles sont organisées ou présentent un caractère transnational.

**PUBLIC**

OPJ et APJ de la police (toutes directions) ou de la gendarmerie nationales, ODJ de la Douane et OFJ de la DGFIP affectés dans une unité traitant du travail illégal.

**PREREQUIS**

- Etre OPJ, ODJ ou OFJ.
- Etre affecté dans une unité traitant des enquêtes de fraudes sociales (travail illégal et fraudes aux prestations sociales).
- Etre enquêteur travail illégal et fraudes ou disposer d'une formation équivalente (FRTI, modules interinstitutionnels 1 et 3 de

l'INTEFP, formation TI PAF ou à défaut disposer d'au moins trois ans d'expérience dans une unité en charge de la lutte contre le travail illégal.

- Avoir a minima participé et de préférence dirigé des enquêtes de travail illégal.

**FORMATION DESTINEE A ETRE  
DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU  
STAGE**

Copie des présentations + documentaire.

**ARTICULATION AVEC L'OFFRE  
INTERINSTITUTIONNELLE DE  
L'INTEFP**

Permet de suivre avec profit les modules de spécialisation 4, 5 et 6 de l'INTEFP.

**CONTENU****- Enjeux de la lutte contre les fraudes complexes**

Connaître les enjeux de la lutte contre les fraudes complexes définis par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF).

**- Contrôle de la prestation de service internationale**

Maîtriser :

\* le régime juridique du détachement en droit du travail ;

\* la réglementation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale, notamment dans l'Espace Economique Européen ;

\* les règles relatives aux conditions d'établissement d'une activité dans l'Union Européenne ;

\* les notions fiscales de base en matière d'établissement.

**- L'exploitation par le travail**

Connaître :

\*la typologie et la gradation des infractions relatives à l'exploitation au travail (infractions de travail illégal, conditions d'hébergement et de travail contraire à la dignité humaine et traite des êtres humains, etc...

**- Fraudes aux prestations**

Maîtriser les schémas de fraudes sociales complexes ou organisées (typologie des fraudes, notions de sociétés éphémères, ...).

**- Fraudes documentaires**

Connaître les possibilités de fraudes documentaires et les outils à disposition des enquêteurs.

**- Le volet patrimonial**

Savoir mettre en œuvre systématiquement le volet patrimonial dans les enquêtes de lutte contre les fraudes complexes.

**- Responsabilité pénale des dirigeants et personnes morales**

Savoir distinguer et mettre en œuvre la responsabilité des différents acteurs : personnes physiques et morales dans les dossiers de travail illégal et fraudes sociales.

# LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

Les formations interinstitutionnelles de la Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle (DNRFP) de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

**DUREE**

4 jours (25 heures)

**LIEUX**

ECOLE NATIONALE DES  
DOUANES DE TOURCOING  
11, avenue Jean Millet  
B.P. 10450  
59203 TOURCOING Cedex  
Tel : 09 70 28 24 00  
Fax : 03 20 94 86 00

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Formateurs de deux pays  
membres de l'Union  
Européenne

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Outre les agents de la  
DGDDI, cette formation est  
ouverte à 3 agents de  
services partenaires (ou  
plus si disponibilités)

**CALENDRIER**[cf. page 66](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 84-85](#)**CONTACT**

dnrfp@douane.finances.  
gouv.fr

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## Viticulture : principes généraux et environnement viticole

Connaître les principales caractéristiques du secteur viticole.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les caractéristiques et les grands principes relatifs au secteur viticole, qu'il s'agisse des techniques de production, de l'environnement professionnel et réglementaire ou du rôle des services.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques appelé à être en relation avec des acteurs de la filière viticole.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Support à définir

**CONTENU**

1. Caractéristiques de l'environnement professionnel et administratif.
2. Environnement réglementaire.
3. Caractéristiques de l'environnement technique de la viticulture.
4. Bases de la réglementation de l'exploitation, du foncier et de la production.
5. Casier viticole informatisé (CVI).
6. Cadre juridique et orientation des contrôles en matière de viticulture.
7. Méthodologie des contrôles.

**DUREE**

4,5 jours (27 heures)

**LIEUX**

ECOLE NATIONALE DES  
DOUANES DE TOURCOING  
11, avenue Jean Millet  
B.P. 10450  
59203 TOURCOING Cedex  
Tel : 09 70 28 24 00  
Fax : 03 20 94 86 00

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Formateurs de deux pays  
membres de l'Union  
Européenne

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Outre les agents de la  
DGDDI, cette formation est  
ouverte à 3 agents de  
services partenaires (ou  
plus si disponibilités)

**CALENDRIER**

[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**

[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET

## TVA : principes fondamentaux et régimes particuliers

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de décrire les principes fondamentaux de la TVA, les régimes particuliers et suspensifs et d'identifier les anomalies.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Support à définir

**CONTENU**

1. Les fondamentaux de la TVA (historiques, l'assiette, le fait générateur...).
2. La procédure AI2.
3. Le Régime 42.
4. Le Régime Fiscal Suspensif (RFS).
5. LA TVA à l'exportation.
6. Actualités et questions.



**DUREE**

9 jours (54 heures)

**LIEUX**

ECOLE NATIONALE DES  
DOUANES DE TOURCOING  
11, avenue Jean Millet  
B.P. 10450  
59203 TOURCOING Cedex  
Tel : 09 70 28 24 00  
Fax : 03 20 94 86 00

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES  
INTERVENANTS**

DGDDI et personnels de  
sociétés privées

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Outre les agents de la  
DGDDI, cette formation est  
ouverte à 3 agents de  
services partenaires (ou  
plus si disponibilités)

**CALENDRIER**

[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**

[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## Enquêteur tronc commun : méthodologie

Etre en mesure de préparer une enquête et maîtriser les principales bases réglementaires liées au métier d'enquêteur.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de préparer une enquête ;
- d'identifier les problématiques liées à la logistique et à l'environnement de l'entreprise ;
- de maîtriser les pouvoirs d'investigation et de contrôle conférés par le code des douanes et le livre des procédures fiscales ;
- de rédiger des actes de procédure en matière douanière et dans le domaine des contributions indirectes (CI) ;
- de décrire et d'appliquer les techniques d'audition ;

### CONTENU

- Exploitation des ressources et méthode de préparation des enquêtes.
- Prise en compte par l'entreprise, dans sa logistique et sa stratégie, des obligations liées aux opérations douanières et aux contrôles en découlant.
- Etude des pouvoirs et du contentieux douaniers et CI.
- Rédaction des actes de procédures douaniers et CI.
- Mises en situation et cas pratiques d'auditions.

- de définir les aspects généraux du recouvrement et les sujets possibles de l'enquête.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE  
DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU  
STAGE**

Support à définir

**DUREE**

3 jours (18 heures)

**LIEUX**

ECOLE NATIONALE DES  
DOUANES DE TOURCOING  
11, avenue Jean Millet  
B.P. 10450  
59203 TOURCOING Cedex  
Tel : 09 70 28 24 00  
Fax : 03 20 94 86 00

**COÛT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

DGDDI et personnels de  
sociétés privées

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Outre les agents de la  
DGDDI, cette formation est  
ouverte à 3 agents de  
services partenaires (ou  
plus si disponibilités)

**CALENDRIER**

[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**

[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**

[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## Connaissance de l'entreprise

Connaître l'organisation et les stratégies de l'entreprise afin de mieux l'accompagner dans ses démarches.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- de distinguer les différentes formes juridiques des sociétés ;
- de présenter le fonctionnement et la stratégie de l'entreprise ;
- d'identifier les acteurs et les modes opératoires en logistique ;
- de décrire les facilités comptables accordées aux opérateurs.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Support à définir

## CONTENU

**1. L'entreprise et sa forme juridique :**

- la notion de personne morale ;
- les règles afférentes à la responsabilité des dirigeants de l'entreprise.

**2. Les différentes composantes de l'entreprise :**

- les partenaires de l'entreprise (financiers et autres) ;
- l'environnement concurrentiel de l'entreprise.

**3. Origine et définition de la logistique :**

- organisation de la fonction logistique dans l'entreprise ;
- logistique et stratégie de l'entreprise.
- les documents de transport et les contrats.

**4. Notion de représentant en douane :**

- les garanties en matière de dédouanement (choix offerts aux opérateurs et conséquence).

**DUREE**

2 jours (12 heures)

**LIEUX**

ECOLE NATIONALE DES  
DOUANES DE TOURCOING  
11, avenue Jean Millet  
B.P. 10450  
59203 TOURCOING Cedex  
Tel : 09 70 28 24 00  
Fax : 03 20 94 86 00

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Formateurs de deux pays  
membres de l'Union  
Européenne

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Outre les agents de la  
DGDDI, cette formation est  
ouverte à 3 agents de  
services partenaires (ou  
plus si disponibilités)

**CALENDRIER**[cf. page 66](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 84-85](#)**CONTACT**

dnrfp@douane.finances.  
gouv.fr

**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET



## Contrôles multilatéraux dans le domaine des accises

Analyser l'intérêt des contrôles multilatéraux dans le domaine des accises et assurer leur mise en œuvre.

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- cibler de potentiels cas de contrôles multilatéraux ;
- mesurer les risques liés à certains secteurs d'activités, à l'implantation des sociétés (trafic transfrontalier par exemple), au changement total ou soudain dans l'organisation de la société (arrivée de fraudeurs connus), à la différence de taxation importante entre différents Etats membres ;
- proposer des contrôles multilatéraux dans le domaine des accises (alcools et boissons alcooliques, tabac, produits énergétiques).

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques appelé à être en relation avec le domaine des accises.

**PREREQUIS**

Formation en anglais

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Support à définir

**CONTENU**

La formation se fait en deux temps :

- formation théorique (bases légales entre coopération administrative et convention Naples II, introduction sur les contrôles multilatéraux, comment fonctionne un contrôle multilatéral, les risques transfrontaliers en matière d'accises, l'échange d'information, etc...) ;

- puis ateliers autour de cas pratiques (par exemple se mettre dans la situation d'un fraudeur, lien avec la TVA, découvrir le circuit de fraude en matière de boissons alcooliques...).

**DUREE**  
2 heures

**LIEUX**  
Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**  
Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**  
Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Sans objet

**CALENDRIER**  
[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**  
[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**  
[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**



## La protection du patrimoine culturel E-Formation

Lutter contre la fraude en matière de biens culturels.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- procéder à l'identification documentaire et physique des biens culturels ;
- appliquer la réglementation afférente aux biens culturels ;
- mettre en œuvre la procédure de contrôle applicable aux biens culturels ;
- analyser et traiter une infraction douanière portant sur les biens culturels ;
- décrire la coopération administrative en matière de biens culturels.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Un CD sera remis au stagiaire

## CONTENU

1. Contexte général et définitions.
2. Champ d'application.
3. Réglementation applicable à la sortie du territoire douanier.
4. Les documents exigibles.
5. Contrôles et sanctions.
6. Coopération administrative.

**DUREE**  
1 heure

**LIEUX**  
Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**  
Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**  
Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Sans objet

**CALENDRIER**  
[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**  
[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**  
dnrfp@douane.finances.  
gouv.fr

**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**



## Le contrôle du fret express en opérations commerciales

### E-Formation

Identifier les enjeux du fret express et mettre en place les contrôles permettant de s'assurer de l'honnêteté des échanges.

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- définir la notion de fret express et d'énumérer ses enjeux dans le contexte des échanges internationaux.
- identifier les principaux acteurs ;
- décrire l'application DELT@X et d'utiliser ses principales fonctionnalités.
- détecter les principales opérations à risques du fret express ;
- rédiger les actes contentieux et de maîtriser les suites à donner au contrôle.

#### PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

#### PREREQUIS

Aucun

#### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

#### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Un CD sera remis au stagiaire

### CONTENU

1. Contexte général et définitions.
2. Fondements juridiques et réglementation.
3. Orientation et préparation des contrôles.
4. Application DELT@X.
5. La réalisation des contrôles.

**DUREE**  
1 heure

**LIEUX**  
Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**  
Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**  
Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Sans objet

**CALENDRIER**  
[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**  
[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**  
[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**



## Contrôles internes : tronc commun E-Formation

Sensibiliser l'ensemble des agents au contrôle interne, tant dans le cadre de la formation initiale que de la formation continue.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le contrôle interne a vocation à s'appliquer à tous les agents, quelque soit leur branche d'activité, leurs fonctions et leur grade. Le contrôle interne s'applique à tous les processus mis en œuvre par l'administration aux fins de maîtrise des risques liés à ses activités en matière de qualité comptable et budgétaire, de sécurité des personnes ou de biens, d'informatique, d'organisation, de service, de respect des règles déontologiques, etc...

### PUBLIC

Ce module doit être suivi par l'ensemble des personnels douaniers.

### PREREQUIS

Aucun

### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Un CD sera remis au stagiaire

## CONTENU

Leçon n° 1 : définition et objectif du contrôle interne :

- le risque, définition, les objectifs stratégiques, les composantes, l'état du déploiement du contrôle, l'avenir, l'audit, quiz, questions, bilan de l'exercice.

Leçon n° 2 : la démarche du contrôle interne :

- rappel des notions, dispositif de maîtrise des risques, la démarche, identifier le processus, analyser les risques, prévenir les risques, tirer les leçons.

**DUREE**  
14 heures

**LIEUX**  
Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**  
Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**  
Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Sans objet

**CALENDRIER**  
[cf. page 66](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**  
[cf. pages 84-85](#)

**CONTACT**  
[dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**



## Douanes, faune et flore sauvages E-Formation

Connaître les différents aspects réglementaires de la convention de Washington et de la réglementation CITES (faune et flore menacées d'extinction).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Formation qui couvre les différents aspects réglementaires (documents, procédures, etc...) et pratiques (contrôles, saisies, etc...) du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction.

### PUBLIC

Tout agent susceptible d'avoir besoin dans le cadre de ses fonctions de connaître la réglementation CITES (faune et flore menacés d'extinction.).

## CONTENU

Ce cours intitulé « Douanes, faune et flore sauvages » est composé de 7 leçons et de 7 quiz, qui représentent environ 14 heures de consultation et couvriront les différents aspects réglementaires (documents, procédures, etc...) et pratiques (contrôle, saisies, etc...) du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction.

Les modules de cours sont suivis de quiz afin de tester l'assimilation des connaissances.

### Leçon 1 :

- rappeler le contexte de l'élaboration de la cites ;
- présenter les principes et le fonctionnement de cette convention ;
- comprendre les enjeux de ce texte ;
- connaître le rôle des administrations des douanes et de l'OMD dans sa mise en œuvre.

### Leçon 2 :

- connaître les principales catégories d'animaux et de plantes protégées par la cites ;
- connaître les principes de classification des animaux ;
- apprendre à consulter et à comprendre les annexes de la cites.

Exemple : police dont DCPAF, gendarmerie, DGCCRF, agents des directions départementales de la protection des populations, agents des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, agents des préfectures, agents de la direction générale de l'alimentation.

### PREREQUIS

Aucun

### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Oui

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Un CD sera remis au stagiaire

### Leçon 3 :

- connaître les différents types de documents cites ;
- comprendre leur condition d'utilisation en fonction du régime douanier et du classement des spécimens ;
- savoir lire et remplir correctement ces documents ;
- être sensibilisé aux types de fraudes susceptibles d'être perpétrés.

### Leçon 4 :

- connaître les cas où les procédures standard ne s'appliquent pas ;
- connaître les procédures spécifiques ;
- savoir appliquer ces procédures ;
- être sensibilisé aux risques de fraude associés à ces procédures.

### Leçon 5 :

- connaître les principales réglementations concernant le transport des animaux et des plantes vivantes et leur champ d'application ;
- comprendre l'importance du contrôle de la bonne application de ces réglementations ;
- mémoriser les étapes essentielles d'un examen ;
- être conscient des dangers de la manipulation de spécimens vivants et des moyens de les limiter.

# LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

## Les formations interinstitutionnelles de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale

**DUREE**

2 jours (14 heures)

**LIEUX**

Paris, Clermont-Ferrand en inter organismes  
Ou dans les locaux d'un organisme d'accueil

**COUT DE LA FORMATION**

Paris ou Clermont-Ferrand :  
171€ (prix par jour et par stagiaire)

En région : sur une base de 15 à 20 participants 171€ (prix par jour et par stagiaire) + prise en charge par l'organisme des frais du formateur en région

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Avocats au Barreau de Clermont-Ferrand

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12 à 18 Paris ou Clermont-Ferrand  
15 à 20 en région

**CALENDRIER**

[cf. page 67](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**

[cf. pages 71-72](#)

**CONTACT**

[d.gestin@crfauvergne.com](mailto:d.gestin@crfauvergne.com)

**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

## Traitement pénal des fraudes aux prestations sociales

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- de connaître les différentes qualifications pénales de la fraude ;
- de comprendre le processus de la plainte pénale ;
- de cerner les enjeux et comprendre le déroulement d'une audience pénale.

Plus précisément dans leurs activités :

- d'identifier les situations de fraudes « pénales ».
- d'identifier les prescriptions applicables au civil et au pénal ;

**PUBLIC**

Agents des services de la lutte contre la fraude ou des services contentieux des

organismes appartenant au régime général ou aux régimes spéciaux de sécurité sociale.

**PREREQUIS**

Aucun

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Oui

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

- Plan détaillé de l'intervention ;
- Tableaux récapitulatifs et schémas ;
- Les textes législatifs de référence et jurisprudence

**PROGRAMME**

Les fondamentaux :

- Les différences entre voie civile et voie pénale ;
- La qualification juridique de la fraude ;
- Le processus de la plainte pénale ;

- L'enquête ;
- La prescription de l'action publique ;
- Prescription civile et répétition de l'indu ;
- L'audience pénale.

***L'adaptation aux besoins :***

- Dans cette formule, des adaptations peuvent être proposées à partir d'un recueil des besoins exprimés par les clients pour une formation en intra.

**CONTENU**

- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés ;
- Exemples de jurisprudence en lien avec l'activité ;
- Utilisation de supports méthodologiques ;
- Et le cas échéant, cas issus de la pratique professionnelle et de l'activité.

## LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES

### DUREE

1 jour (7 heures)

### LIEUX

Paris et en région dans les locaux d'un organisme d'accueil

### COUT DE LA FORMATION

Gratuit

### PROVENANCE DES INTERVENANTS

Co-animation Service de l'immigration et organismes de protection sociale

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 15

### CALENDRIER

cf. page 67

### FICHE D'INSCRIPTION

cf. pages 71-72

### CONTACT

[d.gestin@crfauvergne.com](mailto:d.gestin@crfauvergne.com)

### CONCEPTEUR



### DIFFUSEUR



## Titres de séjour et droits correspondants

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue du stage, le participant sera capable :

- d'identifier les différents titres de séjour et documents provisoires prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et déterminer, en regard de chaque titre, les droits sociaux susceptibles d'être ouverts ainsi que les vérifications à accomplir

### PUBLIC

Agents issus de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

### PREREQUIS

Aucun

### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Aucune obligation en ce sens mais possibilité si besoin

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Un référentiel de formation sur support informatique, susceptible d'être distribué sur clé USB du stagiaire ou mis en ligne sous forme exécutable (lien point exe) sous réserve de l'accessibilité du stagiaire à cette formule.

## PROGRAMME

### Accueil et démarrage de la session

Présentation des différents titres de séjour et détermination pour chacun d'eux de l'ouverture des droits sociaux :

- Les visas long séjour valant titre de séjour :
  - ✓ Salarié, Travailleur temporaire, Etudiant ;
  - ✓ Conjoint de ressortissants français ;
  - ✓ Visiteur, Scientifique chercheur, Stagiaire ;

- ✓ Conjoint entré par regroupement familial.

- Les cartes de séjour temporaires (1 an) :

- ✓ Immigration professionnelle ;
- ✓ Immigration non professionnelle ;

- Les cartes de séjour et cartes de séjour temporaires (pluriannuelles) :

- ✓ Immigration professionnelle ou non.

- Les cartes de résident :

- ✓ Immigration professionnelle ou non.

- Autres titres autorisant le séjour :

- ✓ Récépissé, Autorisation provisoire de séjour ;
- ✓ Accords bilatéraux.

## CONTENU

- Co-animation.
- Apports théoriques et exemples de cas pratiques adaptés aux situations rencontrées dans la pratique professionnelle et l'activité.
- Utilisation de supports méthodologiques (référentiels).

Ingénierie en cours

# LA MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION

## Les formations interinstitutionnelles de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP)

## Droit de communication E-Formation

**DUREE**

2 heures maximum

**LIEUX**

Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Sans objet

**CALENDRIER**[cf. page 68](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 75-76](#)**CONTACT**isabelle.godille@dgfip.  
finances.gouv.fr**CONCEPTEUR  
DIFFUSEUR**

ET

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer un droit de communication.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

**PREREQUIS**

Aucun

L'agent recevra par messagerie un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation.

**EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS**

Le poste de travail de l'agent qui souhaite

suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur IE8 ou Firefox 10

- de flash player 10 et acrobat reader 10

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. De la même façon en cas de difficulté technique, il devra se rapprocher de son service informatique.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Sans objet

**CONTENU**

Définition et présentation du droit de communication **en matière de fraudes aux prestations sociales** :

- établir le lien entre l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales et les articles L 114-19 et L 114-20 du code de la Sécurité Sociale.

Champ d'application :

- définir les personnes et collectivités soumises au droit de communication.

Nature des renseignements communicables.

Mise en œuvre du droit de communication :

- les modes d'intervention ;
- la conservation des pièces de procédure ;
- la prescription.

Les sanctions en cas de refus du droit de communication.

Quiz de validation des acquis.

## Application Ficoba E-Formation

**DUREE**  
1 heure maximum

**LIEUX**  
Sans objet

**COUT DE LA FORMATION**  
Gratuit

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**  
Sans objet

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
Sans objet

**CALENDRIER**  
[cf. page 68](#)

**FICHE D'INSCRIPTION**  
[cf. pages 75-76](#)

**CONTACT**  
isabelle.godille@dgfp.  
finances.gouv.fr

**CONCEPTEUR ET  
DIFFUSEUR**



### OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser Ficoba dans le respect des règles déontologiques.

### PUBLIC

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques (agents membres des organismes de protection sociale y compris régimes spéciaux ou d'un organisme ou administration représentés au CODAF).

### PREREQUIS

Disposer de l'appliquet Ficoba au jour de la demande de participation (ou en cours d'installation).

L'agent recevra par messagerie un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation.

### EQUIPEMENT DU POSTE DE TRAVAIL REQUIS

Le poste de travail de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur IE8 ou Firefox 10
- de flash player 10 et acrobat reader 10

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. De la même façon en cas de difficulté technique, il devra se rapprocher de son service informatique.

### FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE

Non

### DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE

Sans objet

## CONTENU

- Le cadre juridique ;
- L'accès au site Ficoba ;
- La saisie des demandes ;
- Les restitutions dans Ficoba ;
- Les différents types de recherche et leurs limites ;
- La recherche personne physique ;
- Les obligations déontologiques et la traçabilité.

# LES BESOINS PARTICULIERS

Les formations interinstitutionnelles de  
l'Union des Caisses Nationales de  
Sécurité Sociale

## LES BESOINS PARTICULIERS

**DUREE**

1/2 jour (3 heures 30)

**LIEUX**

Paris et en région à la demande dans les locaux d'un organisme d'accueil

**COUT DE LA FORMATION**

Gratuit

Prise en charge par les organismes des frais de déplacement du formateur en région

**PROVENANCE DES INTERVENANTS**

DNLF

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

12

**CALENDRIER**[cf. page 69](#)**FICHE D'INSCRIPTION**[cf. pages 71-72](#)**CONTACT**[d.gestin@crfauvergne.com](mailto:d.gestin@crfauvergne.com)**CONCEPTEUR****DIFFUSEUR**

## Utilisation du logiciel de chiffrement GPG

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De connaître leurs obligations concernant la protection des données.
- De comprendre les principes essentiels du chiffrement asymétrique.
- De comprendre le fonctionnement général de l'outil de chiffrement retenu.
- De réaliser les opérations de base pour tenir un poste opérationnel avec cet outil.
- De savoir chiffrer et déchiffrer avec les interfaces GPGe et WinPT.
- De savoir interpréter les principaux messages d'alerte pouvant apparaître.
- D'utiliser les outils mis à disposition pour échanger des documents chiffrés.

**PUBLIC**

Tout agent affecté sur un poste dédié à la lutte contre les fraudes aux finances publiques amené à utiliser l'outil de chiffrement et rencontrant des difficultés avec la documentation mise à disposition.

**PREREQUIS**

Disposer, pour son travail, d'un poste équipé avec le logiciel.

**FORMATION DESTINEE A ETRE DEPLOYEE EN INTERNE**

Non

**DOCUMENTS REMIS A L'ISSUE DU STAGE**

Support de formation

**CONTENU**

- Cadre juridique.
- Les risques liés aux échanges par électronique.
- Le chiffrement à clé publique (asymétrique).
- Présentation des logiciels libres retenus.
- Les étapes préalables au chiffrement.
- La sauvegarde de ses clés de chiffrement.
- Utilisation de WinPT :
  - ✓ Génération de sa clé privée ;
  - ✓ Export/import de clé publique et leur validation ;
  - ✓ Chiffrement/déchiffrement avec WinPT.
- Utilisation de GPGe :
  - ✓ Chiffrement ;
  - ✓ Déchiffrement ;
  - ✓ Les messages d'erreurs.
- Cas du chiffrement par le logiciel de messagerie.
- Utilisation d'un serveur d'échange de fichier.
- Mise en pratique sur un poste équipé.
- Les documents d'accompagnement disponibles.
- La conduite à tenir en cas d'alerte.

# CALENDRIER DES FORMATIONS

**INITIATION A LA DETECTION DES FAUX DOCUMENTS (1 jour)**

Dates	Lieux	Précisions
08/03/2016	Paris	
30/03/2016	Paris	
31/05/2016	Paris	
27/09/2016	Paris	
08/11/2016	Paris	
29/11/2016	Paris	

**DETECTION DES FAUX DOCUMENTS (2 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
09/03/2016 au 10/03/2016	Paris	
01/06/2016 au 02/06/2016	Paris	
28/09/2016 au 29/09/2016	Paris	
09/11/2016 au 10/11/2016	Paris	

**DETECTION DE LA FRAUDE A L'IDENTITE (1 jour)**

Dates	Lieux	Précisions
15/03/2016	Paris	
24/05/2016	Paris	
11/10/2016	Paris	
15/11/2016	Paris	

**REFERENT EN FRAUDE DOCUMENTAIRE (4 jours)**

Dates	Lieux	Précisions
22/03/2016 au 25/03/2016	Paris	
20/09/2016 au 23/09/2016	Paris	
11/10/2016 au 14/10/2016	Paris	

**REFERENT EN FRAUDE DOCUMENTAIRE (3 jours) - ACTUALISATION DES CONNAISSANCES**

Dates	Lieux	Précisions
21/06/2016 au 23/06/2016	Paris	

**ENQUETES SUR INTERNET ET IDENTIFICATION DES OPERATEURS**

Dates	Lieux	Précisions
15/03/2016 à 14h au 17/03/2016 à 17h	ENCCRF Montpellier (34)	

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## SENSIBILISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES

Dates	Lieux	Précisions
26/02/2016	CIF de Lille (59)	
01/03/2016	CIF d'Orléans (45)	
19/04/2016	CIF de Noisy-le-Grand (93)	
28/04/2016	CIF de Nancy (54)	
10/05/2016	CIF de Rennes (35)	
10/05/2016	CIF de Noisy-le-Grand (93)	
24/05/2016	CIF de Bordeaux (33)	
21/06/2016	CIF de Noisy-le-Grand (93)	
Mai 2016	CIF Toulouse (31)	
	CIF Lyon (69)	

Pour Toulouse et Lyon, consulter le site internet de la DNLF  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## MODULES GENERALISTES (MODULE 1 A 3)

## S'INITIER A LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL DANS UNE APPROCHE PARTENARIALE

Dates	Lieux	Précisions
18/05 au 20/05/2016	CIF Nancy (54)	
28/06 au 30/06/2016	CIF Montpellier (34)	

## AMELIORER LA COORDINATION INTERINSTITUTIONNELLE EN MATIERE DE TRAVAIL ILLÉGAL

Dates	Lieux	Précisions
19/04 au 21/04/2016	CIF Lille (59)	
14/06 au 16/06/2016	CIF Bordeaux (33)	

## S'INITIER AU TRAITEMENT DES SITUATIONS COMPLEXES EN MATIERE DE TRAVAIL ILLÉGAL

Dates	Lieux	Précisions
26/09 au 28/09/2016	CIF Saint-Denis (93)	
04/10 au 06/10/2016	CIF Montpellier (34)	

## MODULES DE SPECIALISATION (MODULES 4 A 6)

## LE TRAVAIL ILLÉGAL DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Dates	Lieux	Précisions
17/03 au 18/03/2016	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
07/09 au 08/09/2016	CIF Nantes (44)	
28/11 au 29/11/2016	CIF Saint-Denis (93)	

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Dates	Lieux	Précisions
28/06 au 29/06/2016	CIF Nantes (44)	
13/09 au 14/09/2016	CIF Bordeaux (33)	
13/10 au 14/10/2016	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	

## LE CONTROLE DE L'INTERVENTION DES ENTREPRISES ETRANGERES

Dates	Lieux	Précisions
14/06 au 15/06/2016	CIF Lille (59)	
04/10 au 05/10/2016	CIF Nancy (54)	
11/10 au 12/10/2016	CIF Bordeaux (33)	

## MODULES THÉMATIQUES (MODULE 7 A 9)

## LES FORMES D'EMPLOI OU D'ACTIVITÉ ATYPIQUES ET LE TRAVAIL ILLÉGAL

Dates	Lieux	Précisions
17/03/2016	CIF Saint-Denis (93)	
07/06/2016	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
08/11/2016	CIF Nantes (44)	

## LE CONTRÔLE DES AUTO-ENTREPRENEURS ET LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Dates	Lieux	Précisions
03/05/2016	CIF Lille (59)	
20/09/2015	INTEFP Marcy l'Etoile (69)	
29/09/2016	CIF Saint-Denis (93)	

## L'ACTION PÉNALE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ILLÉGAL

Dates	Lieux	Précisions
26/05/2016	CIF Montpellier (34)	
27/09/2016	CIF Nancy (54)	
09/11/2016	CIF Nantes (44)	

## MODULES OFFICIERS DE POLICE JUDICIAIRE DE L'OCLTI (MODULE 10 A 11)

## ENQUÊTEUR TRAVAIL ILLÉGAL ET FRAUDES (ETIF)

Dates	Lieux	Précisions
26/09/2016 à 14h au 30/09/2016 à 12h	CNFPJ Rosny-Sous-Bois (93) + 20 départements en visio formation	

## ENQUÊTEUR SPÉCIALISÉ TRAVAIL ILLÉGAL ET FRAUDES (ESTIF)

Dates	Lieux	Précisions
04/04/2016 à 14h au 08/04/2016 à 12h	CNFPJ Rosny-Sous-Bois (93) + 20 départements en visio formation	

**CALENDRIER****FORMATIONS « LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE****VITICULTURE : PRINCIPES GENERAUX ET ENVIRONNEMENT VITICOLE**

Dates	Lieux	Précisions
27/06/2016 au 1/07/2016		

**TVA : PRINCIPES FONDAMENTAUX ET REGIMES PARTICULIERS**

Dates	Lieux	Précisions
Décembre 2016		

**ENQUETEUR TRONC COMMUN : METHODOLOGIE**

Dates	Lieux	Précisions
14/03/2016 au 25/03/2016		
Octobre 2016		

**CONNAISSANCE DE L'ENTREPRISE**

Dates	Lieux	Précisions
5/04/2016 au 7/04/2016		
8/11/2016 au 10/11/2016		

**CONTROLES MULTILATERAUX DANS LE DOMAINE DES ACCISES**

Dates	Lieux	Précisions
4 <sup>ème</sup> trimestre 2016		

**LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL - E-FORMATION****(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)****LE CONTROLE DU FRET EXPRESS EN OPERATION COMMERCIALES - E-FORMATION****(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)****CONTROLES INTERNES : TRONC COMMUN - E-FORMATION****(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)****DOUANES, FAUNE ET FLORE SAUVAGES - E-FORMATION****(INSCRIPTION TOUT AU LONG DE L'ANNEE)**

**CALENDRIER****FORMATIONS « LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX  
PRESTATIONS SOCIALES »****TRAITEMENT PENAL DES FRAUDES AUX PRESTATIONS SOCIALES**

Dates	Lieux	Précisions
3/03/2016 au 4/03/2016	Paris 12ème	
28/04/2016 au 29/04/2016	Paris 12ème	
23/06/2016 au 24/06/2016	CRF Auvergne à Clermont-Ferrand	
13/10/2016 au 14/10/2016	Paris 12ème	
24/11/2016 au 25/11/2016	Paris 12ème	

**TITRES DE SEJOUR ET DROITS CORRESPONDANTS**

Dates	Lieux	Précisions
-------	-------	------------

Pour les dates, consulter le site internet de la DNLF

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

**DROIT DE COMMUNICATION - E-FORMATION**

Dates	Lieux	Précisions
14/03/2016		Date limite d'inscription : 26/02/2016

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

**APPLICATION FICOBA - E-FORMATION**

Dates	Lieux	Précisions
14/03/2016		Date limite d'inscription : 26/02/2016

Pour les autres dates, consulter le site internet de la DNLF

<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

## UTILISATION DU LOGICIEL DE CHIFFREMENT GPG

Dates	Lieux	Précisions
12/05/2016	Vincennes (94)	

# LES FICHES D'INSCRIPTION

**FICHE D'INSCRIPTION****LES FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES<sup>1</sup> »,  
« FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES » ET  
« BESOINS PARTICULIERS »****FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)**

Intitulé du module :

Date(s) : Du au

Lieu de la formation :

**PARTICIPANT**Civilité Mme  M.  (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone : ☎ :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent :

Nom et courriel du responsable de l'Organisme/Direction ou Service :

Motivations et autres :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dhlf/formations>

Date : Nom et signature de l'agent :

<sup>1</sup> Sauf les formations « sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères et « Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs »

**FICHE D'INSCRIPTION****LES FORMATIONS « DETECTION DES FRAUDES »,  
« FRAUDE AUX PRESTATIONS SOCIALES » ET  
« BESOINS PARTICULIERS »****VISAS OBLIGATOIRES**

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

**MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION**Par courriel au CRF Auvergne à l'adresse : [d.gestin@crfar](mailto:d.gestin@crfar)**INFORMATIONS GENERALES**

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure «

acement, de restauration  
s.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de l'

La procédure d'inscription propre aux militaires est  
sur le site Intranet du Bureau formation et de  
organismes de formation des bulletins d'inscr

, précisée par message également publié  
donc inutile d'adresser directement aux  
logue.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dhlf/formations>

## FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module : Enquêtes sur Internet et identification des opérateurs

Date(s) : Du au

Lieu de la formation : ENCCRF Montpellier

## PARTICIPANT

Civilité Mme  M.  (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :

## VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

## MERCİ DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Par courriel à l'ENCCRF Montpellier à l'adresse : [enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:enccrf34@dgccrf.finances.gouv.fr)

## INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur »

restauration

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il y a également des organismes de formation des bulletins d'inscription tirés d'

message également publié sur le site de l'ENCCRF. Il est recommandé d'adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

**FICHE D'INSCRIPTION**

**LES FORMATIONS « SENSIBILISATION EN MATIERE  
DE LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES » ET  
« MAITRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION »**

**FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)**

Intitulé du module :

Date(s) : \_\_\_\_\_ Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(sauf e-formation)

Lieu de la formation : \_\_\_\_\_  
(sauf e-formation)

**PARTICIPANT**

Civilité                      Mme                       M.                       (case à cocher)

Nom : \_\_\_\_\_                      Prénom : \_\_\_\_\_

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Nom et courriel du responsable formateur \_\_\_\_\_ction ou Service :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date : \_\_\_\_\_                      Nom et signature de l'agent :

**FICHE D'INSCRIPTION**

**LES FORMATIONS « SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE  
LUTTE CONTRE LES SOCIÉTÉS ÉPHÉMÈRES » ET  
« MAÎTRISE DES OUTILS D'INVESTIGATION »**

**VISAS OBLIGATOIRES**

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

**MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION**

Pour les e-formation, par courriel à l'ENFIP à l'adresse : [isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr)

Pour la formation « sensibilisation en matière de lutte contre les sociétés éphémères », par courriel au centre interrégional de formation (CIF) de la DGFIP le plus proche de leur direction ou service d'affectation (voir page X) + COPIE à [isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.godille@dgfip.finances.gouv.fr)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » d'origine. La restauration est prise en charge par la DNLF.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie est détaillée sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il est recommandé de consulter les organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de

ce message également publié d'adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES E-FORMATION ORGANISÉES PAR L'ENFiP

La e-formation (ou e-learning) est une formation à distance. Il s'agit d'une véritable action de formation au même titre qu'une formation en présentiel.

Les modules sont mis à disposition des stagiaires sur une plateforme de e-formation.

Quand l'agent s'inscrit à une e-formation, il reçoit sur sa messagerie professionnelle un message contenant un lien lui permettant d'accéder à la plateforme d'e-formation.

Sur le message figure également la période pendant laquelle l'agent peut suivre la formation ; il doit donc sur cette période choisir le moment le plus opportun pour dérouler sa formation.

L'accès à la plateforme d'e-formation s'effectuant à partir d'un courriel, il est indispensable que les adresses courriel indiquées sur les fiches d'inscriptions soient celles de l'agent inscrit (et non celles de son chef de service ou du service formation).

Afin que la session se déroule dans les meilleures conditions, il est préférable de réaliser cette formation sur un poste dédié, distinct du poste de travail de l'agent.

#### Pré requis techniques pour les e-formation FICOBA et droit de communication

Pour réaliser ces formations, quelques pré-requis techniques sont nécessaires.

Le poste de travail de l'agent qui souhaite suivre la formation doit être équipé :

- au minimum d'un navigateur IE8 ou firefox 10 ;
- de flash player 10 et acrobat reader 10.

Il doit par ailleurs pouvoir se connecter à une plateforme sécurisée de type https.

L'agent doit s'assurer auprès de son service informatique qu'il dispose des spécifications requises. En cas de difficulté technique, il doit se rapprocher de son service informatique.

#### Informations à l'issue de l'e-formation

L'ENFiP assurera, sur demande, un retour au correspondant formation sur le suivi effectif de l'e-formation par le stagiaire.

En revanche, aucun retour ne sera effectué par l'ENFiP sur :

- les dates précises de réalisation de l'e-formation par l'agent ;
- le temps passé. En effet, nous ne disposons pas de données fiables sur ce point. Les correspondants formation voudront bien retenir la durée mentionnée sur la fiche qui correspond à une durée maximum.



**FICHE D'INSCRIPTION**

**LES FORMATIONS « CATALOGUE »  
LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL  
(pour les modules 1 à 9)**

**FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)**

Intitulé du module :

Date(s) : Du au

Lieu de la formation :

**PARTICIPANT**

Civilité Mme  M.  (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Fax :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :

LES FORMATIONS « CATALOGUE »  
LUTTE CONTRE LE TRAVAI ILLEGAL  
(pour les modules 1 à 9)

## VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation	Le supérieur hiérarchique	Le Directeur
Date :	Date :	Date :
(nom et signature)	(nom et signature)	(nom et signature)

## MERCİ DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

## 1) Par courriel au lieu de formation correspondant :

CIF de Lille (59000) : [intefp.cif-lille@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-lille@travail.gouv.fr)      CIF de Nancy (54000) : [intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr)  
 CIF de Nantes (44000) : [intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr)      CIF de Bordeaux (33000) : [intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr)  
 CIF de Montpellier (34000) : [intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr)      CIF de Saint-Denis (93210) : [intefp.cif-saint-denis@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-saint-denis@travail.gouv.fr)  
 Marcy l'Etoile (69280) : [intefp.milti@travail.gouv.fr](mailto:intefp.milti@travail.gouv.fr)

2) Et à Mme Marie-Ange COSTE-CHAREYRE - assistante de formation hors inspection du travail : [marie-ange.coste-chareyre@travail.gouv.fr](mailto:marie-ange.coste-chareyre@travail.gouv.fr)

## INFORMATIONS GENERALES

Les stagiaires devront s'inscrire auprès du lieu de formation ou de leur direction ou service d'affectation (voir liste jointe page X). Compte-tenu du caractère ponctuel de cette offre de formation, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement (hors agents du système d'inspection du travail) sont à la charge de la structure « en formation ». Pour les candidatures hors inspection du travail, un message devra nous être retourné dûment complété et signé à l'adresse indiquée ci-dessous. L'inscription ne pourra être enregistrée par l'INTEFP. Les dates de formation sont mises en ligne sur le site [www.intefp.fr](http://www.intefp.fr).

La procédure d'inscription propre aux modules 1 à 9 sera précisée par message également publié sur le site Intranet du Bureau formatrice. Il leur est donc inutile d'adresser directement aux organismes de formation des bulletins de candidature.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnif/formations>

## FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Période de formation envisagée :

Localisation de la formation envisagée :

Nature de la formation envisagée :

- Interinstitutionnelle (public hétérogène dans sa composition et provenant d'au moins 2 corps de contrôles différents)
- Partenariale (public homogène dans sa composition et provenant de la même administration ou du même organisme)
- Actions locales partenariales non ouvertes aux agents du système d'inspection du travail, ces derniers pouvant bénéficier de l'offre de service (ODS) de l'INTEFP.

Besoins en formation :

## INSTITUTION/ADMINISTRATION

Dénomination de l'institution/administration :

Contact :

Civilité Mme M. 

Nom :

Prénom :

Fonctions exercées :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impér

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date :

Nom et signature de l'agent :

**VISAS OBLIGATOIRES**

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

**MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION**

 Par courriel à : [isabelle.lambour@travail.gouv.fr](mailto:isabelle.lambour@travail.gouv.fr)

Après réception par l'INTEFP de la fiche de prise de contact, un rendez-vous téléphonique est programmé afin d'affiner l'analyse de vos besoins et définir l'appui pédagogique de l'Institut dans ce projet de formation. Suite à cela, une proposition pédagogique et financière vous sera communiquée avant d'être validée par voie de convention.

**INFORMATIONS GENERALES**

Cette fiche de prise de contact s'adresse uniquement aux institutions souhaitant mettre en place une formation locale de formation en matière de lutte contre le travail illégal et qui sollicitent dans le cadre de l'INTEFP, conformément à la circulaire interministérielle du 11 février 2013 (voir [la circulaire](#)).

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sera publiée sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il est recommandé de s'adresser directement aux organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de la liste ci-dessous.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dhlf/formations>

en ligne

ui

égaleme  
de d'adresser



FICHE D'INSCRIPTION

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL (pour les modules 10 et 11)

### FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Lieu de la formation :  site présentiel de Rosny-sous-Bois  
 site de visio-formation le plus proche de mon lieu d'affectation  
 autre site de visio-formation à préciser parmi les chefs-lieux de département : \_\_\_\_\_

NB : les sites de visio-formation seront déterminés en fonction des candidatures et seront diffusés avec la liste des candidats retenus environ 6 semaines avant le début de la formation

### PARTICIPANT

(Cette fiche concerne uniquement les OPJ et APJ police, ODJ et OFJ ainsi que les militaires de la gendarmerie rattachés à la Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la DCPJ)

Civilité : Mme  M.  (case à cocher)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonctions exercées : \_\_\_\_\_

Niveau selon convention/Grade : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Organismes/Direction/Service : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Portable (facultatif) : \_\_\_\_\_

Courriel professionnel de l'agent (impératif) : \_\_\_\_\_

Motivations et attentes : \_\_\_\_\_

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>

Date : \_\_\_\_\_

Nom et signature de l'agent : \_\_\_\_\_



**FICHE D'INSCRIPTION**

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL (pour les modules 10 et 11)

### VISAS OBLIGATOIRES

(Une attention particulière sera portée au contrôle des prérequis précisés dans la fiche de présentation du module)

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

**MERCI DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION AU MOINS DEUX MOIS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION**

Par courriel au secrétariat de l'OCLTI à l'adresse : [oclti-formation@gendarmerie.interieur.gov](mailto:oclti-formation@gendarmerie.interieur.gov)

### INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » des agents stagiaires.

Un dossier d'accueil sera envoyé aux stagiaires inscrits.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il leur est demandé de consulter les organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de ce

message également publié sur le site. Il est recommandé de s'adresser directement aux

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>



FICHE D'INSCRIPTION

## LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

## FORMATION (1 FICHE PAR STAGE)

Intitulé du module :

Date(s) : Du au  
(sauf e-formation)Lieu de la formation :  
(sauf e-formation)

## PARTICIPANT

Civilité Mme  M.  (case à cocher)

Nom : Prénom :

Fonctions exercées :

Niveau selon convention/Grade :

Affectation :

Organismes/Direction/Service :

Adresse professionnelle :

Téléphone : Fax :

Portable (facultatif) :

Courriel professionnel de l'agent (impératif) :

Motivations et attentes :

Nom et signature de l'agent :

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>



FICHE D'INSCRIPTION

## LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

## VISAS OBLIGATOIRES

Le correspondant Formation

Le chef de service

Date :

Date :

(nom et signature)

(nom et signature)

## MERCİ DE RETOURNER VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

Par courriel à la DNRF à l'adresse : [dnrfp@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnrfp@douane.finances.gouv.fr)

## INFORMATIONS GENERALES

Compte-tenu du caractère institutionnel de cette offre de formation, les frais de déplacement, de logement et d'hébergement des stagiaires sont la charge de la structure « employeur » des agents.

Les dates de formation sont mises en ligne sur le site de la DNLF.

La procédure d'inscription propre aux militaires de la gendarmerie sera précisée par le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI. Il leur est donc inutile d'adresser aux organismes de formation des bulletins d'inscription tirés de ce catalogue.

Utiliser la fiche d'inscription à remplir en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dnlf/formations>  
 publié sur le site Intranet du Bureau formation et de l'OCLTI.

# ANNEXES



## LA DETECTION DES FRAUDES

### ATTESTATION DE REMISE DE LA MALETTE PEDAGOGIQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

SOUS DIRECTION DE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE  
ET DES SERVICES TERRITORIAUX

BUREAU DE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

Téléphone : 01 40 07 69 26  
E-mail : bdfi.dcpaf@interieur.gouv.fr

### ATTESTATION DE REMISE DE LA MALETTE PERSONNE RELAIS

La présente mallette concernant la formation dispensée par une PERSONNE RELAIS dument fichiers informatiques supports de formation (sources

- Plan masse séquentiel,
- Déroulé de la semaine,
- Documentation à remettre
- Outils pour le formateur

Elle n'est pas cessible  
mallette à une personne  
soient utilisables qu'en

pouvant être  
 ensemble de  
 suivants :

s fichiers, hormis lors de la remise de la  
 e modification que ce soit, bien qu'ils ne

Imprimer l'attestation de remise de la mallette pédagogique  
en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dhlif/formations>



## LA DETECTION DES FRAUDES

### ATTESTATION DE REMISE DE LA MALETTE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'un support de formation de la personne relais, exclusivement destiné au personnel de son organisme pour une initiation à la fraude documentaire d'une durée d'une journée. Seule une nouvelle version diffusée par le Bureau de la Fraude Documentaire pourra le remplacer.

Tout non respect des présentes règles pourra faire l'objet de poursuites si les informations contenues sont divulguées hors le cadre des formations.

« Je soussignée madame/monsieur NOM Prénom, affectée à DESIGNATION L'ORGANISME ET DU SERVICE, déclare prendre possession du support par téléchargement via l'intranet .... la mallette pédagogique « PERSONNE RELAIS EN FRAUDE DOCUMENTAIRE ».

Je m'engage à respecter scrupuleusement :

- les termes précités pour la présente période de trois mois et sa validation.
- à restituer la présente mallette à la DCPAF en cas de non utilisation.

La personne relais

Le (date)

Le Directeur de la Fraude Documentaire

de la DCPAF

M...

Imprimer l'attestation de remise de la mallette pédagogique  
en ligne  
<http://www.economie.gouv.fr/dhlf/formations>

## LA DETECTION DES FRAUDES

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

👉 A l'arrivée à l'ENCCRF, un badge est remis à chaque stagiaire. Il permet de circuler librement entre les différents niveaux de l'école. Ne pas oublier pas de le restituer en partant.

🍷 Des distributeurs de boissons chaudes et des fontaines à eau sont à disposition à chaque étage. Au deuxième étage se trouve également un distributeur de sodas, biscuits et friandises.

🍴 Il est possible de déjeuner au restaurant universitaire (situé derrière l'ENCCRF). Le repas comprenant entrée, viande et légumes, dessert est à 5,50 €. Le paiement doit être effectué à l'aide d'une carte d'accès, distribuée en début de session, alimentée par le stagiaire avec une carte bancaire sur la borne, prévue à cet effet, située à l'entrée du restaurant. A l'issue du séjour, il faut effectuer l'opération inverse pour récupérer le solde et restituer la carte d'accès au pilote de la session de formation. En cas de perte de la carte d'accès 10 € sont à régler à l'ENCCRF.

A l'exception des dérogations accordées pour raisons médicales, le règlement intérieur de l'école interdit la consommation de repas dans les locaux.

## LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER (actualisé en octobre 2015)

<p><b>IBIS Centre Millénaire</b> Rue des Frères Lumière Zac Blaise Pascal</p> <p>Tram : Ligne 1 / arrêt "Millénaire"</p> <p>Quartier Millénaire / 10 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 08 92 68 09 04 Fax : 04 67 99 64 00</p> <p>Site : <a href="http://www.ibis.com">www.ibis.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p>A partir de 45 €/nuit Petit déjeuner : 6,15 €</p> <p>WIFI Accès PMR Parking couvert payant</p>
<p><b>Appart'City</b> 29 bd Berthelot</p> <p>Tram : Ligne 1 / arrêt "Nouveau St Roch"</p> <p>Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 34 27 00 Fax : 04 67 54 41 38 Courriel : <a href="mailto:montpellier@appartcity.com">montpellier@appartcity.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> <b>Formule résidentielle studio 2 pers :</b> - séjour &lt; 6 jours : 55 €/nuit pour 1 pers / 62 € pour 2 pers Petit déjeuner compris</p> <p>WIFI gratuite réception, 2 €/j en chambre Accès PMR en apt seulement Parking en sous-sol : 5 €/j</p>
<p><b>Hôtel le Strasbourg **</b> 39 boulevard de Strasbourg</p> <p>Tram : Ligne 3 / arrêt "Place Carnot"</p> <p>Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 65 19 00 Courriel : <a href="mailto:michel@le-strasbourg.com">michel@le-strasbourg.com</a></p> <p>Site : <a href="http://www.le-strasbourg.com">www.le-strasbourg.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p>A partir de 55,5 €/nuit Chambre rénovée : 61€/nuit Petit déjeuner compris</p> <p>Aucun accès PMR Garage : 10 €/j</p>

## LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER

<p><b>Hôtel Nova **</b> 8, rue Richelieu</p> <p>Tram : Ligne 1 ou 4 / arrêt "Comédie"</p> <p>Quartier Comédie / 20 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 60 79 85 Fax : 04 67 60 89 06 Courriel : <a href="mailto:hotelnova@free.fr">hotelnova@free.fr</a></p> <p>Site : <a href="http://www.hotelnova.fr">http://www.hotelnova.fr</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p>A partir de 51 €/nuit Petit déjeuner : 8 €</p> <p>WIFI</p>
<p><b>Hôtel le Mistral</b> 25 rue Boussairolles</p> <p>Tram : Ligne 1 / arrêt "Du Guesclin"</p> <p>Quartier Gare / 15 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 58 45 25 Courriel : <a href="mailto:hotel-le-mistral@wanadoo.fr">hotel-le-mistral@wanadoo.fr</a></p> <p>Site : <a href="http://www.hotel-le-mistral.com">www.hotel-le-mistral.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> - simple : 62,85 € - double : 72,85 € Petit déjeuner compris</p> <p>WIFI Accès PMR prévu début 2016</p>
<p><b>Les Consuls de Mer Madame Vacances</b> 455 av. du Professeur Etienne Antonelli</p> <p>Tram : Ligne 1 ou 3 / arrêt "Moularès-Hôtel de ville"</p> <p>Quartier Hôtel de ville / <b>3 mn à pied de l'école</b></p>	<p>Tél. : 04 67 13 26 95 Fax : 04 67 99 02 05 Courriel : <a href="mailto:lesconsulsdemer@eurogroup-vacances.com">lesconsulsdemer@eurogroup-vacances.com</a></p> <p>Site : <a href="http://madamevacances.com">madamevacances.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> <b>Formule hôtelière :</b> 60 € Petit déjeuner : 8,95 €</p> <p><b>Formule résidentielle :</b> ≥ 7 jours : 51 €/nuit ≥ 14 jours : 42 €/nuit ≥ 21 jours : 32 €/nuit 1 mois de date à date : 690 €</p> <p>WIFI Accès PMR Parking en sous-sol : 6 €/j</p>
<p><b>Citadines *** Antigone</b> 588 bd d'Antigone</p> <p>Tram : Ligne 1 / arrêt "LéonBlum"</p> <p>Quartier Antigone / 15 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 99 52 37 50 Fax : 04 67 64 54 64 Courriel : <a href="mailto:antigone@citadines.com">antigone@citadines.com</a></p> <p><b>Réservation en ligne :</b> <a href="http://www.citadines.com">www.citadines.com</a> Code d'accès : 1017228</p> <p><b>Centrale Téléphonique de résa :</b> 01 41 05 79 05</p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> <b>Studio 1 à 2 pers :</b> 80 €/nuit et 73 € si + de 8 nuits <b>Studio 3à4 pers :</b> 103 €/nuit et 93 € si + de 8 nuits Petit déjeuner : 10 €</p> <p>WIFI Accès PMR Parking payant</p>
<p><b>Hôtel IBIS Centre</b> Bd d'Antigone (95 place Vauban)</p> <p>Tram : Ligne 1 / arrêt "Antigone"</p> <p>Quartier Antigone / 15 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 64 06 64 Fax : 04 67 65 91 73 Courriel : <a href="mailto:h1391@accord-hotels.com">h1391@accord-hotels.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p>A partir de 98 €/nuit Petit déjeuner : 9,9 €</p> <p>WIFI Accès PMR Parking payant</p>

**LISTES DES HOTELS A MONTPELLIER**

<p><b>Hôtel IBIS Près d'Arènes</b> 164 avenue de Palavas</p> <p>Tram : Ligne 4 / arrêt "Garcia Lorca"</p> <p>Quartier Près d'Arènes</p>	<p>Tél. : 04 67 58 82 30 Fax : 04 67 92 17 76 Courriel : <a href="mailto:h0624@accord-hotels.com">h0624@accord-hotels.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p>A partir de 39 €/nuit Petit déjeuner : 6,15 €</p> <p>WIFI Accès PMR Parking surveillé gratuit</p>
<p><b>Résidence L'oliveraie (Grand Bleu)</b> Chemin du Floréal 34970 Lattes</p> <p>Quartier Près d'Arène / 10 mn en voiture</p>	<p>Tél. : 04 68 37 65 12 Fax : 04 68 37 21 52 Courriel : <a href="mailto:resa@grandbleu.fr">resa@grandbleu.fr</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> Studio 1 à 2 pers <b>Nuit</b> : 60 € <b>Semaine</b> : 315 à 385 € suivant les dates</p> <p>WIFI Accès PMR Parking surveillé gratuit</p>
<p><b>Résidence Parvis des Facultés LOGIFAC</b> 53 place Thermidor (Richter)</p> <p>Quartier Hôtel de ville / 1 mn à pied de l'école</p>	<p>Tél. : 04 67 15 47 47 Mob: 07 63 23 58 66 Courriel : <a href="mailto:parvis-facultes@residences-ose.com">parvis-facultes@residences-ose.com</a></p> <p><b>Plan d'accès</b></p>	<p><b>Préciser Tarif ENCCRF :</b> <b>Formule résidentielle :</b> Studio 20 m2 + parking - 4 jours : 200 € - σεμaine : 160 - mois : 540 €</p>

**SENSIBILISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES SOCIETES EPHEMERES**

**LISTE DES CENTRES INTERREGIONAUX DE FORMATION DE L'ENFIP (DGFIP)**

	Adresse	Téléphone	BALF
<b>CIF de BORDEAUX</b>	Cité administrative Tour B- 11 ème étage Rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX	05 56 93 35 39	<a href="mailto:enfip.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de LILLE</b>	Bâtiment B – 55 rue Jean Jaurès 59000 LILLE	03 62 14 52 50	<a href="mailto:enfip.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.lille@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de LYON</b>	Cité administrative de la Part Dieu 165 rue Garibaldi BP 3187 69401 LYON CEDEX	04 78 63 20 25	<a href="mailto:enfip.cif.lyon@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.lyon@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de MARSEILLE</b>	27 Rue Liandier 13008 MARSEILLE	04 91 17 96 18	<a href="mailto:enfip.cif.marseille@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.marseille@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de NANCY</b>	8 Rue Saint Thiébaut 54000 NANCY	03 83 28 30 84	<a href="mailto:enfip.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF D'ORLEANS</b>	Cité administrative Coligny 131 Rue du FAUBOURG Bannier Bât P1 45042 ORLEANS	02 38 81 35 80	<a href="mailto:enfip.cif.orleans@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.orleans@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de RENNES</b>	Bâtiment Le Turgot 37 Place du Colombiers 35000 RENNES	02 99 65 71 20	<a href="mailto:enfip.cif.rennes@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.rennes@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de TOULOUSE</b>	100 Chemin du Commandant Joël Legoff 31081 TOULOUSE CEDEX	05 61 15 85 00	<a href="mailto:enfip.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr</a>
<b>CIF de NOISY le GRAND</b>	10 Rue du Centre 93464 NOISY LE GRAND	01 57 33 89 04	<a href="mailto:enfip.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr">enfip.cif.noisy@dgfip.finances.gouv.fr</a>

A titre exceptionnel, des formations pourront être organisées dans les antennes des CIF en région

## LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

### CONTACT INTEFP

### OFFRE DE FORMATION INSTITUTIONNELLE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

*Pour les demandes de renseignement d'ordre général, relatives à l'offre de formation interinstitutionnelle LTI de l'INTEFP, merci d'adresser un courriel à l'adresse suivante : [intefp.milti@travail.gouv.fr](mailto:intefp.milti@travail.gouv.fr) ou de téléphoner au 04.78.87.47.47.*

*Pour les demandes de renseignement concernant plus particulièrement une inscription à une session de formation du catalogue des formations interinstitutionnelles LTI, merci de prendre contact avec le lieu de formation correspondant.*

### **INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (INTEFP)**

1498, route de Sain Bel – 69280 Marcy-L'étoile

Téléphone : 04.78.87.47.47 - Télécopie : 04.78.87.47.00

Courriel : [intefp.milti@travail.gouv.fr](mailto:intefp.milti@travail.gouv.fr)

Sites Internet / Intranet : [www.intefp.travail.gouv.fr](http://www.intefp.travail.gouv.fr) / [www.intraint.travail.gouv.fr](http://www.intraint.travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE BORDEAUX**

Ilot Abria, 37 avenue du Général de Larminat - 33000 Bordeaux

Téléphone : 05.57.81.41.51 – Télécopie : 05.56.98.79.88

Courriel : [intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-bordeaux@travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE LILLE**

40, Place Augustin Laurent – Immeuble les Arcades de Flandres – Bâtiment L - 59000 Lille

Téléphone : 03.20.62.27.27 – Télécopie : 03.20.62.27.29

Courriel : [intefp.cif-lille@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-lille@travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE MONTPELLIER**

45, place Ernest Granier – BP 60 – 34935 Montpellier Cedex 9

Téléphone : 04.99.52.74.75 – Télécopie : 04.99.52.74.60

Courriel : [intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-montpellier@travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE NANCY**

10, rue Mazagran – 54000 Nancy

Téléphone : 03.83.19.20.10 – Télécopie : 03.83.19.20.19

Courriel : [intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nancy@travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE NANTES**

Immeuble La Colombia, 3 boulevard des Martyrs Nantais - 44200 Nantes

Téléphone : 02.40.35.40.95 – Télécopie : 02.40.35.18.80

Courriel : [intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-nantes@travail.gouv.fr)

### **C.I.F. DE SAINT-DENIS**

19, rue des Bretons – Z.A.C. Cornillon Sud – 93210 La Plaine-Saint-Denis

Téléphone : 01.83.72.40.60 – Télécopie : 01.83.72.40.70

Courriel : [intefp.cif-paris@travail.gouv.fr](mailto:intefp.cif-paris@travail.gouv.fr)

## LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

### VOTRE HEBERGEMENT ET VOTRE RESTAURATION A L'END TOURCOING

#### ***Formule d'hébergement :***

La résidence des stagiaires de l'END Tourcoing, gérée par l'AGRENAD, est située dans l'enceinte de l'École et compte 179 chambres individuelles équipées de salles d'eau et sanitaires. Les résidents disposent d'un accès au parking.

Deux nouvelles formules d'hébergement sont proposées en remplacement du prix à la simple nuitée :

- soit une formule de ½ pension, comprenant une nuitée avec petit déjeuner et un repas du midi
- soit une formule nuitée avec le petit déjeuner

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renouvellement du marché public de restauration et de la politique d'harmonisation des régimes d'accueil dans les deux écoles des douanes. Le nouveau marché a ainsi permis de faire évoluer la formule de restauration, basée désormais sur un prix fixe du plateau, qui comprend : 1 entrée, 1 plat, 1 fromage ou un dessert, 1 café (ou autre boisson chaude) servi à la cafétéria.

Ces régimes s'adressent enfin à tous les agents sollicitant un hébergement à la résidence (autres que les inspecteurs élèves), et notamment les stagiaires de la formation continue, les membres de jurys, les intervenants divers, etc.

#### ***Restauration :***

Le paiement des prestations du restaurant et de la cafétéria s'effectue à l'aide de lecteurs biométriques (empreinte palmaire par photographie de la paume de la main droite), et se valide au moyen d'un code personnel correspondant au numéro de la commission d'emploi.

L'enregistrement de l'empreinte dans la base de données est effectué lors de l'arrivée à l'École, auprès du Pôle Intendance et Immobilier (rez-de-chaussée du bâtiment école, partie gauche du hall d'entrée). Le chargement du compte s'effectue par carte bancaire, au moyen de la borne située à l'entrée du restaurant.

**Pour les agents choisissant la ½ pension**, leur compte personnel sera chargé directement par l'AGRENAD, sur la base du règlement effectué par leurs soins, à leur arrivée sur le site. Ils n'auront qu'à valider la livraison de la prestation, au moyen du lecteur biométrique, lors du passage en caisse sur la chaîne de restauration (sans chargement préalable à la borne).

Les suppléments ou boissons pris au self en sus du plateau, ainsi que les boissons supplémentaires prises à la cafétéria, peuvent également être réglés au moyen du lecteur biométrique, sous réserve d'une provision suffisante sur le compte personnel (rechargement préalable à la borne le cas échéant).

#### ***Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :***

**- Régime de la demi-pension :**

- Agents dont l'indice est inférieur à 466 : **46,00 €**
- Agents dont l'indice est supérieur à 466 : **47,20 €**

**- Régime de la nuitée avec petit déjeuner : 42,50 €**

(les agents qui choisiront cette dernière formule devront acquitter le plein tarif pour le repas du midi)

**- Restauration du midi (plein tarif) :**

- Agents dont l'indice est inférieur à 466 : **7,90 €**
- Agents dont l'indice est supérieur à 466 : **9,10 €**



## LA LUTTE DE LA DOUANE CONTRE LA FRAUDE

### VOTRE HEBERGEMENT ET VOTRE RESTAURATION A L'END TOURCOING

#### Horaires d'ouverture :

<b>Restaurant</b>	Petit déjeuner	:	8h00 à 9h00
	Déjeuner	:	12h00 à 13h45 (sauf vendredi de 11h30 à 13h30)

**Fermé le soir, ainsi que les samedis et les dimanches**

**Cafétéria** Les locaux sont à la disposition des stagiaires de 8h00 à 21h00  
**Le bar est ouvert de 11h45 à 14h00**

#### Équipement des chambres :

Toutes les chambres sont meublées : bureau, lit en 90 x 200 cm, télévision, commode avec fermeture (cadenas non fourni), chaise, penderie, étagère. Les draps, le traversin avec son enveloppe, le couvre-lit ainsi que la couverture sont fournis et blanchis. Les surfaces sont de 18 m<sup>2</sup> (sanitaires individuels compris).

Il existe la possibilité de souscrire un abonnement Internet WIFI et/ou téléphonique auprès de Wifirst (modalités pratiques disponibles le jour de l'arrivée à la résidence).

#### Services :

La résidence met à la disposition des occupants :

- quatre salles communes (une salle télévision, une salle de sport, une salle internet, une cuisine) ;
- trois locaux laverie (équipés chacun de deux lave-linge et d'un sèche-linge avec participation, ainsi que d'une table à repasser) ;
- six offices (équipés d'un évier, d'armoires frigorifiques, d'une table et de chaises).

Les modalités d'utilisation de ces équipements sont précisées dans le règlement intérieur de la résidence, ainsi que par voie d'affichage sur place.

#### Modalités de réservation :

Toute demande de réservation devra être effectuée par voie de messagerie, à l'adresse suivante :

[agrenad-endtourcoing@douane.finances.gouv.fr](mailto:agrenad-endtourcoing@douane.finances.gouv.fr)

Lors de la demande de réservation les stagiaires devront préciser le régime d'hébergement choisi, le nombre de nuits, les dates de séjour, leur indice, ainsi que le cas échéant, le numéro d'immatriculation de leur véhicule. Aucun changement de régime ne pourra être pris en compte en cours de stage.

#### ACCÈS AU SITE

L'accès au site (piéton et véhicule) se fait au moyen d'un digicode.

Le code est communiqué à l'arrivée à l'École et permet d'ouvrir les portails et les portillons d'accès au site (avenue Jean Millet, avenue de la Fin de la Guerre), ainsi que la porte d'entrée principale du bâtiment de la Résidence.

# GLOSSAIRE

## GLOSSAIRE

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AFDI	Analystes en fraude documentaire et à l'identité
APJ	Agent de police judiciaire
BFDI	Bureau de la fraude documentaire et à l'identité
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CI	Contributions indirectes
CIF	Centre interrégional de formation
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNI	Carte nationale d'identité
CNF	Certificat de nationalité française
CNFPJ	Centre national de formation à la police judiciaire
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CRF Auvergne	Centre régional de formation
CSS	Code de la sécurité sociale
CVI	Casier viticole informatisé
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DCPAF	Direction centrale de la police aux frontières
DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGEF	Direction générale des étrangers en France
DGT	Direction générale du travail
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNLF	Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DNRFP	Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle
ENCCRF	Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENFIP	Ecole nationale des finances publiques
FADO	False and Authentic Documents Online – faux documents et documents authentiques en ligne
FICOBA	Fichier des comptes bancaires et assimilés
FRTI	Formateur relai travail illégal de la gendarmerie
INTEFP	Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
LPF	Livre des procédures fiscales
LTI	Lutte contre le travail illégal
MLG	Mission de liaison de la gendarmerie auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)
OCLTI	Office central de lutte contre le travail illégal
ODJ	Officier de douane judiciaire
OFJ	Officier fiscal judiciaire
OPJ	Officier de police judiciaire
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
PNLTI	Plan national de lutte contre le travail illégal
PRADO	Public register of authentic identity and travel documents online Registre public en ligne des documents authentiques d'identité et de voyage
RFS	Régime fiscal suspensif
SCEC	Service central de l'état civil
SEL	Systèmes d'échanges locaux
SNE	Service national d'enquêtes
TRM	Transport routier de marchandises
UCANSS	Union des caisses nationales de sécurité sociale
URSSAF	Union de recouvrement des caisses de sécurité sociale
ZLA	Zone de lecture automatique (d'un titre de voyage)